

**SIXIÈME SESSION DE LA
COMMISSION DES FORÊTS
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

Tenue à Hong-kong
Septembre 1962



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

COMMISSION DES FORETS POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE
6ème Session (Hong-Kong, 12-17 septembre 1962)

R A P P O R T F I N A L

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Résumé des recommandations :	
Aux Etats Membres	(i)
Au Directeur général de la FAO	(iv)
Introduction	1
Adoption de l'ordre du jour	6
Adoption des amendements au Règlement intérieur	6
Election du Bureau et nomination des rapporteurs	7
Rapports d'activité :	
(a) de la Division des forêts et produits forestiers de la FAO :	
Sciens mécaniques	7
Programme minimum à long terme concernant les statistiques sur les forêts et les produits forestiers	8
Amélioration des fourneaux de cuisine fonctionnant au bois ..	8
Préservation du bois	8
(b) des organes subsidiaires de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique :	
Sous-Commission du teck	8
Comité des techniques de travail en forêt et de la formation des ouvriers forestiers (en collabora- tion avec le BIT)	9
Comité de la recherche en matière de sylviculture et d'aménagement des forêts	9
Sous-Comité des conifères et des eucalyptus	9
Sous-Comité des méthodes sylvicoles pour les forêts tropicales denses humides de basse altitude	10
Comité des recherches sur les produits forestiers	10
Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants	10
Groupe d'étude sur l'aménagement des parcours forestiers	11
Nouvel examen des tendances en ce qui concerne l'approvisionnement et les besoins en bois	11
Les ressources forestières et leur aménagement	14
Expansion des industries de transformation du bois	18
Enseignement et formation professionnelle	19
Evolution des programmes d'assistance technique	19

(b)

Page

Orientation future des activités de la FAO dans la région	21
Aménagement de la faune sauvage et parcs nationaux	21
Autres questions	22
Date et lieu de la prochaine session	22
Excursion sur le terrain	22
Examen et adoption du Rapport final	22

0
0 0

ANNEXES

Annexe I : Liste des participants	23
Annexe II : Liste des documents	27
Annexe III: Ordre du jour	29
Annexe IV : Règlement intérieur de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique	31
Annexe V : Résumé des rapports d'activité spéciaux sur le réexamen des tendances des ressources et des besoins en bois	37

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONSA. AUX ÉTATS MEMBRESScies mécaniques

Section 16 du Rapport final : Étant donné que le remplacement des haches et des scies à main par les scies à moteur entraîne un changement radical dans les habitudes et le mode de vie des ouvriers, la question de la formation professionnelle est d'une importance primordiale. Il conviendrait par conséquent que les États Membres tirent tout le parti possible des facilités mises à leur disposition pour la formation professionnelle, au titre des programmes d'assistance technique multilatéraux et bilatéraux ainsi que par les constructeurs d'équipement.

Il importe également de résoudre, si l'on veut généraliser l'emploi des scies mécaniques dans la région, le problème des réparations et de la fourniture des pièces détachées.

Programme minimum à long terme concernant les statistiques sur les forêts et les produits forestiers

Section 17 du Rapport final : Il est recommandé aux États Membres de mettre en œuvre le programme minimum concernant les statistiques sur les forêts et les produits forestiers approuvé à la cinquième session de la Commission, qui leur a été ultérieurement communiqué.

Amélioration des fourneaux de cuisine fonctionnant au bois

Section 18 du Rapport final : Il conviendrait que les États Membres tirent le parti maximum du rapport établi conjointement par la FAO et le Gouvernement suisse en ce qui concerne la conception, la fabrication et l'emploi de fourneaux de cuisine à bois, bon marché et de construction rationnelle, de façon à réaliser la plus grande économie possible sur la consommation du bois de feu. Les États Membres devraient maintenant décider s'il est nécessaire de prévoir, au titre du PEAT, un projet auquel participeraient plusieurs pays, ou si l'amélioration des fourneaux de cuisine fonctionnant au bois actuellement utilisés pourrait être entreprise par les techniciens locaux.

Nouvel examen des tendances en ce qui concerne l'approvisionnement et les besoins en bois

Section 29 du Rapport final : Il conviendrait que les États Membres étudient l'opportunité de créer, au sein des services forestiers, des groupes de planification économique, composés de forestiers et d'économistes qui suivraient l'évolution de la consommation et de l'approvisionnement et mèneraient également à bien certaines autres tâches connexes. De tels organes sont indispensables si l'on veut fixer à la production forestière les objectifs rationnels qui s'imposent et mettre sur pied des plans valables en vue du développement des industries forestières.

Section 30 du Rapport final : Il est indispensable, pour planifier efficacement le développement de la sylviculture, de disposer de statistiques sûres concernant les forêts et les produits forestiers. Étant donné que peu de pays de la région ont fait jusqu'à présent des progrès suffisants à cet égard, les États Membres devraient mettre à profit les facilités offertes au titre du PEAT pour obtenir l'aide d'experts (par exemple, dans le cadre d'un projet réunissant plusieurs pays) et former des boursiers dans ces matières.

Section 32 du rapport final : La situation des réserves forestières est extrêmement préoccupante dans un certain nombre de pays. Faute de réservoir des surfaces boisées suffisantes, on risque de compromettre les approvisionnements futurs en bois ainsi que la conservation des sols et des eaux. Les Etats Membres devraient par conséquent tenir compte des avis de leurs services forestiers sur l'étendue et l'emplacement des terres qui devraient faire partie du domaine forestier permanent pour que les besoins futurs en bois soient satisfaits et que les forêts jouent leur rôle protecteur.

Grâce aux récents progrès techniques, la production intensive du bois connaît aujourd'hui une haute rentabilité. En limitant comme naguère le domaine des forêts aux terres marginales et sous-marginales, on s'exposera donc de plus en plus souvent à ne pas faire une utilisation optimale des ressources.

Section 33 du rapport final : Les inventaires forestiers ne doivent pas seulement servir à déterminer les zones où l'exploitation industrielle pourrait débiter promptement; ils devraient aussi fournir des renseignements assez détaillés pour permettre d'établir des plans de travail et d'aménager effectivement les périmètres intéressés.

Section 35 du rapport final : De nombreuses zones de la région, bien que riches en forêts, tardent à les mettre en valeur faute d'investissements d'infrastructure, notamment dans le secteur des communications (routes, chemins de fer, installations portuaires) et de la main-d'oeuvre. Les Etats Membres devraient donc prendre en considération les avantages qu'ils obtiendraient en opérant dans les secteurs "main d'oeuvre" et "communications", des investissements rendant possibles l'exploitation et l'utilisation de zones forestières jusqu'à présent inaccessibles.

Section 37 du rapport final : Etant donné qu'il subsistera en 1975 une importante pénurie de bois et que les besoins continueraient de croître dans les décennies à venir, tous les efforts pour augmenter encore la production forestière sont justifiés. Le schéma et la structure des échanges futurs en matière de produits forestiers à l'intérieur de la région seront largement déterminés par les mesures prises dans le secteur de la foresterie au cours des cinq ou dix années à venir. Etant donné qu'une action énergique en faveur du développement des forêts ne saurait être entreprise que si les fonds disponibles sont d'un volume suffisant et si la continuité du financement est assurée, il conviendrait que les Etats Membres examinent la possibilité de créer un fonds national forestier (comme l'ont déjà fait un certain nombre de pays dans plusieurs autres régions). Ces fonds seraient destinés à faire face aux dépenses initiales pendant plusieurs années et seraient ensuite reconstitués chaque année en faisant appel à tout ou partie du produit des forêts et, le cas échéant, à des subventions provenant des fonds publics.

Section 38 du rapport final : Etant donné que les revenus agricoles ont été substantiellement augmentés dans nombre de pays d'autres régions grâce à la création de plantations paysannes, particulièrement d'espèces à croissance rapide, les Etats Membres devraient étudier, en tenant compte des conditions sociales et économiques auxquelles est lié le problème dans chaque pays, dans quelle mesure il convient d'encourager le développement de la petite forêt paysanne et les moyens d'y parvenir (fourniture de matériel de plantation à bon marché, conseils techniques, octroi de crédits).

Section 39 du rapport final : Presque tous les Etats Membres accordent une attention insuffisante à l'aspect financier (coûts et bénéfices) des programmes adoptés en ce qui concerne la foresterie. Il conviendrait par conséquent que les Etats Membres se préoccupent sans tarder de ces problèmes et fournissent au Secrétariat des données qui lui permettront de soumettre à l'examen de la Commission une analyse valable.

Section 42 du rapport final : Bien que la capacité de production des industries forestières de la région augmente régulièrement, elle est encore très loin de répondre à la demande en bois usinés et il en résulte que la région demeure dans une très large mesure tributaire des importations de produits forestiers usinés de grande valeur en provenance de l'extérieur. On ne s'avise pas encore de toutes les possibilités qu'offrent les produits forestiers pour le développement industriel, et ces dernières années, la planification de l'expansion des industries forestières n'a pas fait autant de progrès que la production forestière.

Les industries forestières peuvent contribuer tout particulièrement à hâter le développement économique, parce que : (i) elles sont amples et diverses (du point de vue des besoins en capitaux, en matières premières et en main-d'œuvre qualifiée); (ii) leurs produits sont utilisés dans presque tous les autres secteurs économiques; et (iii) elles permettent de réduire les importations.

Les Etats Membres devraient donc envisager la mise sur pied d'un mécanisme pour assurer une coordination continue et efficace entre les départements et les organismes responsables de la sylviculture, de l'industrialisation et des programmes d'expansion économique générale. Dans les pays où la sylviculture et les industries forestières sont manifestement appelées à jouer un rôle important dans l'économie nationale, il y aurait un immense avantage à confier l'administration de ces deux secteurs à un département ou à un ministère unique.

Sections 42-45 du rapport final : Bien que des progrès satisfaisants aient été réalisés au cours des deux dernières années dans la voie d'un aménagement planifié de nouvelles zones et que des projets aient été élaborés en vue d'augmenter substantiellement la superficie aménagée dans les années à venir, la réalisation de ces plans dépend d'un renforcement régulier des effectifs de personnel qualifié à tous les échelons.

L'inconvénient le plus grave réside actuellement dans l'absence de moyens permettant une formation rationnelle de la main-d'œuvre destinée aux travaux forestiers et aux industries du bois. Il est à craindre que l'introduction d'outils nouveaux et de meilleures méthodes d'exploitation forestière se révèlent inefficaces si des mesures ne sont pas prises pour constituer un noyau de moniteurs capables d'enseigner aux ouvriers les qualifications nécessaires. Les Etats Membres devraient accorder une attention spéciale, en établissant leurs programmes de formation, à l'importance qu'il y a à former une main-d'œuvre spécialisée pour les travaux forestiers et les industries forestières. Le nombre des diplômés au niveau universitaire et au niveau du personnel subalterne devrait être considérablement accru pour faire face aux besoins des programmes en expansion et d'une exploitation plus intensive. Une plus grande place devrait être donnée à la formation d'économistes en matière de foresterie,

d'ingénieurs et de techniciens spécialisés dans les produits forestiers et les programmes de perfectionnement en matière de sylviculture et d'aménagement forestier devraient tenir dûment compte des techniques modernes de sylviculture intensive.

Evolution des programmes d'Assistance technique

Section 46 du rapport final : Au cours de la mise en oeuvre des projets du Fonds spécial, une aide supplémentaire pourrait se révéler nécessaire dans certains domaines spécialisés de la foresterie. Etant donné que cette aide pourrait le mieux être assurée par le canal du PEAT, il conviendrait que les Etats Membres se montrent vigilants et prêts à répondre à ces besoins dès les premières phases de la mise en oeuvre des projets du Fonds spécial.

Section 48 du rapport final : Les Etats Membres devront faire connaître au Directeur général dans quelle mesure ils s'intéressent aux projets dont la Commission a recommandé la mise en oeuvre au titre du Programme d'assistance technique de la FAO pour la région.

Section 50 du rapport final : Il y aurait lieu d'examiner la possibilité, pour d'autres pays, d'adopter des projets d'"experts associés" analogues à ceux qui sont mis en oeuvre par les Pays-Bas et l'Allemagne.

Aménagement de la faune sauvage

Section 53 du rapport final : Les Etats Membres devraient faire connaître au Directeur général s'ils souhaitent voir élargir le champ d'action du Groupe mixte d'experts FAO/UNEP en matière de faune sauvage, de façon à comprendre l'Asie et la région du Pacifique.

Prochaines réunions de la FAO

Section 54 du rapport final : Les Etats Membres devraient s'efforcer, dans toute la mesure du possible, d'être adéquatement représentés à la Consultation mondiale sur les contre-plaques et autres panneaux dérivés du bois et à la Consultation mondiale sur la génétique forestière et l'amélioration des arbres.

Section 55 du rapport final : Les pays intéressés devraient examiner la possibilité d'offrir l'hospitalité à une Conférence sous-régionale du peuplier pour l'Asie et le Pacifique et informer en conséquence le Directeur général.

B. AU DIRECTEUR GENERAL DE LA FAO

Règlement intérieur de la Commission

Section 11 du rapport final : La Commission a émis l'espoir que le Directeur général approuverait les modifications à son Règlement intérieur visées aux paragraphes 7, 8, 9 et 10 du rapport, et qu'il les soumettrait pour approbation à la Douzième session de la Conférence de la FAO.

Bulletin sur les méthodes de préservation du bois et sur la préservation du bambou

Section 19 du rapport final : La Commission a pris note du fait que le Groupe de travail provisoire sur la préservation des bois de la Conférence FAO sur la technologie du bois préparait actuellement un bulletin sur les méthodes de préservation des bois traitant notamment des conditions régnant dans les régions tropicales. Un document de caractère général, portant sur la préservation du bambou, est également en cours de préparation et sera soumis à la cinquième Conférence sur la technologie du bois prévue pour septembre 1963. La Commission a demandé qu'un premier projet du bulletin soit distribué au début de 1963.

Semences de teck pour effectuer des essais de provenance

Section 20 du rapport final : Le Secrétariat a été invité à intervenir pour que les pays producteurs de teck envoient rapidement des semences en Malaisie, afin qu'il soit procédé à des essais de provenance. La Commission a indiqué qu'il lui serait utile de recevoir sans retard, de la part de la Sous-Commission du teck, un rapport sur les résultats des essais de provenance entrepris dans les différents pays.

Cours de formation des ouvriers forestiers

Section 21 du rapport final : La Commission a émis l'espoir que d'autres cours de formation pour les ouvriers forestiers seraient organisés conjointement par la FAO et le BIT dans la région, dont un en langue française.

Rapport du Sous-Comité pour les forêts tropicales denses humides de basse altitude

Section 22 du rapport final : La Commission a demandé au Secrétariat d'assurer une reproduction et une distribution aussi rapides que possibles du rapport qui a été établi sur les travaux du Sous-Comité sur les forêts tropicales denses humides de basse altitude.

Etude sur l'offre et la demande de bois

Section 31 du rapport final : La Commission a décidé d'entreprendre, à l'occasion de sa huitième session, un nouvel examen approfondi des projets touchant l'offre et la demande de bois dans la région et des progrès réalisés dans l'exécution des recommandations faites à sa conquième session. Elle a demandé au Secrétariat de consulter les Etats Membres assez longtemps avant sa huitième session au sujet de la forme à donner aux rapports nationaux.

Coordination de la recherche dans la région

Section 40 du rapport final : La Commission a invité son Comité de la recherche sur la sylviculture et l'aménagement des forêts et celui des recherches sur les produits forestiers, ainsi que le Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants à assurer une coordination efficace des travaux de recherche dans la région et elle leur a recommandé qu'au moment

de fixer, dans leurs programmes de travail, les ordres de priorité à accorder aux différentes tâches, ils s'efforcent d'orienter leurs efforts selon les lignes d'action spécifiquement mentionnées dans les recommandations finales de l'étude sur l'évolution et les perspectives de la consommation, de la production et du commerce du bois en Asie et dans la région du Pacifique.

Insuffisance des projets relatifs à la foresterie dans le Programme régional de la FAO au titre du PEAT

Section 48 du rapport final : La Commission a exprimé sa déception devant le faible nombre des projets relatifs à la foresterie figurant jusqu'à présent dans le programme régional de la FAO au titre du PEAT. Elle demande au Directeur général d'inclure dans le programme à venir au moins un des projets indiqués ci-après, auxquels elle accorde la plus haute priorité :

- a) Centre de formation sur la sylviculture et l'aménagement forestier de la forêt tropicale humide.
- b) Centre de formation sur les méthodes de recherche et les techniques d'aménagement des bassins versants.
- c) Centre de perfectionnement sur la mécanisation des opérations de débardage.
- d) Formation de personnel, notamment dans l'emploi des machines modernes pour le travail du bois.

Orientation future des travaux de la FAO dans la région

Section 51 du rapport final : La Commission a fait sienne l'opinion émise par la Conférence de la FAO à sa dernière session, à savoir que le programme de travail de la Division des forêts et des produits forestiers pour 1964/65 devrait être équilibré comme le programme 1962/63, sans que soit beaucoup modifiée l'importance relative des différentes rubriques. D'après la Commission, les questions suivantes présentent un intérêt particulier pour l'Asie et la région du Pacifique : enseignement et formation professionnelle ; planification du développement de la sylviculture et des industries forestières ; essences d'arbres à croissance rapide ; sylviculture, aménagement et exploitation des forêts naturelles ; utilisation des produits forestiers, notamment des espèces les moins connues ; pâte et papier ; examen et évaluation des ressources ; aménagement des bassins versants.

Aménagement de la faune sauvage et parcs nationaux

Section 52 du rapport final : La Commission a demandé au Secrétariat d'esquisser les grandes lignes d'un projet qui servirait de modèle pour l'établissement des rapports nationaux. Ceux-ci devraient comprendre une évaluation de la faune sauvage de chaque pays (importance du point de vue de la conservation, du tourisme, de la recherche scientifique et des approvisionnements en viande, peaux, etc..). Ces rapports nationaux analyseraient également les possibilités d'organisation d'un programme relatif

à la faune sauvage. Ils devraient également tenir compte du rapport étroit qui existe entre l'aménagement de la faune sauvage et l'aménagement forestier, ainsi que des problèmes de la formation professionnelle et de la recherche.

Conférence sous-régionale du peuplier pour l'Asie et le Pacifique

Section 55 du rapport final : La Commission a fait siennes une proposition de la Commission internationale du peuplier demandant, vue l'importance considérable que présente l'exploitation du peuplier dans plusieurs pays de la région, et les perspectives d'avenir qu'elle offre, que soit organisée une conférence sous-régionale du peuplier pour l'Asie et le Pacifique, éventuellement au cours des deux années à venir.

Date et lieu de la prochaine session

Section 56 du rapport final : La Commission a demandé au Directeur général de fixer la date et le lieu de sa prochaine session (la septième, conformément aux dispositions de l'Article IV-2 de son Règlement intérieur)

INTRODUCTION

1. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture a tenu sa sixième session à Hong-Kong, du 12 au 17 septembre 1962, sur l'aimable invitation des gouvernements du Royaume-Uni et de Hong-Kong.
2. Participaient à cette session environ trente délégués des quatorze Etats Membres ci-après : Australie, Cambodge, Corée, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Royaume-Uni, Thaïlande, et Viet-Nam (la liste complète des participants figure à l'Annexe I du présent rapport).
3. Son Excellence Sir Robert Black, Gouverneur de Hong-Kong, assistait à la séance d'ouverture et, après l'allocution de bienvenue prononcée par M. P.C. Chambers, Directeur du département de l'agriculture et des forêts de Hong-Kong, la Commission a écouté avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction le discours inaugural du Gouverneur reproduit ci-après :

" En vous souhaitant la bienvenue, le Directeur du département de l'agriculture et des forêts a exprimé notre plaisir de pouvoir attirer ici même l'attention sur le concours que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture nous a apporté dans le passé, et il m'appartient maintenant d'ouvrir, au nom du Royaume-Uni et de Hong-Kong, la Sixième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique, et de vous réitérer nos vœux de bienvenue.

"De toutes les Divisions de la FAO, celle des forêts a été, je pense, la première à faire appel à des commissions régionales pour étudier les nombreux problèmes qui se posent à elle. Outre la Commission des forêts pour l'Asie, il existe des commissions analogues pour l'Europe, l'Amérique latine, le Proche-Orient, l'Amérique du Nord et, la dernière en date, pour l'Afrique.

"La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique existe depuis quelque douze ans et a tenu ses précédentes sessions en Thaïlande, en Malaisie, au Japon, en Indonésie et en Inde. C'est à nous maintenant que revient l'honneur de vous accueillir à Hong-Kong au nom du Royaume-Uni. Sans doute, Hong-Kong est minuscule comparé aux vastes forêts d'Asie, mais notre communauté peut du moins étant donné la densité de sa population, son industrialisation intensive et le fait qu'elle est absolument tributaire des marchés extérieurs pour l'achat de ses produits manufacturés, illustrer clairement, avec la concentration de détails caractéristique des miniatures, le cas type dans lequel la forêt peut jouer un rôle important.

"Notre objectif essentiel, en ce qui concerne l'exploitation des forêts, est de protéger nos ressources en eau, déjà à peine suffisantes; nous devons nous soucier de sauvegarder les surfaces de captation des eaux dans les montagnes entourant nos réservoirs actuels et ceux que nous projetons de construire. Notre deuxième préoccupation est de sauvegarder le terrain que nous pouvons réserver à l'agriculture, lequel ne représente qu'environ 13 pour cent de la superficie totale de Hong-Kong, inférieure à 100.000 hectares. Vous comprendrez pendant

vosre séjour ici ce que signifie pour nous la terre, avec une population de trois millions un quart d'habitants, et vous constaterez également que dans les zones qui ne sont pas en voie d'urbanisation, le sol de nos collines est généralement peu fertile et très mince. S'ajoutant aux hivers secs et aux fréquents feux de brousse, la médiocrité de notre sol rend bien difficile la tâche des forestiers.

"Le boisement a commencé à Hong-Kong au début de ce siècle et à la fin des années trente on pouvait constater certains progrès. Toutefois, pendant la deuxième guerre mondiale, en raison de l'arrêt presque total des importations de bois de feu, nos collines ont été dépouillées d'une grande quantité de leurs arbres, beaucoup d'entre elles ne conservant qu'un couvert très clairsemé. Néanmoins, malgré ce sérieux retard et grâce à des plantations intensives entreprises au cours des dernières années, nous avons été en mesure d'intensifier et d'étendre le boisement dans les Nouveaux Territoires, de sorte que nous avons maintenant dépassé le niveau d'avant-guerre. Il nous reste cependant beaucoup à faire.

"Etant donné l'importance de notre population et la nécessité dans laquelle nous nous trouvons d'intensifier le développement de l'industriel, Hong-Kong est inévitablement et continuera d'être essentiellement importateur de bois. Nous estimons à 200 millions de dollars de Hong-Kong la valeur des produits forestiers importés pour chacune des deux dernières années. Les besoins mondiaux en bois et en produits ligneux d'accroissent régulièrement tandis que les formes d'utilisation et la nature des essences les plus demandées évoluent constamment. A Hong-Kong, où le bois a été jusqu'à présent peu utilisé, il est très possible que la demande s'accroisse plus rapidement qu'ailleurs, et il est inquiétant d'apprendre que les ressources forestières de nombreux pays de la région continuent de diminuer malgré les mesures prises pour les entretenir et les développer. Vos responsabilités sont, de ce fait, d'autant plus grandes.

"Je crois comprendre que la présente session a essentiellement pour objectif d'étudier de façon approfondie l'évolution de l'approvisionnement et des besoins en bois dans la région et de sonder les réactions des Etats Membres devant le rapport récemment établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture conjointement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, sur l'évolution et les perspectives en ce qui concerne le bois en Asie et dans la région du Pacifique. Il est évident qu'indépendamment de la pénurie de bois proprement dite, les communications entre les sources mondiales de bois et les centres de consommation laissent à désirer et que l'accès aux zones de production est souvent difficile et onéreux. Ces facteurs et les modifications intervenues dans les essences de bois les plus demandées nous amènent à effectuer des essais comparatifs d'espèces et à nous préoccuper de l'entretien des plantations plutôt que de l'aménagement des forêts naturelles.

"D'après ce que j'ai lu, l'eucalyptus d'Océanie et le teck d'Asie semblent occuper maintenant une place importante dans la production de nombreuses régions du monde et nous avons quelque espoir que les résineux d'Amérique latine et des Caraïbes pourront s'acclimater dans

notre région. Si nous voulons faire face à l'évolution et à l'accroissement constants de la demande, il importe de poursuivre énergiquement la recherche des espèces convenant au boisement; le fait qu'un seul numéro de journal peut nécessiter une quantité de bois représentant 4 hectares de forêts, montre l'énormité du fardeau que les nécessités et les habitudes du monde contemporain font peser sur les ressources forestières. "

4. M. Jack C. Westoby, représentant du Directeur général de la FAO, s'est également adressé à la Commission dans les termes suivants :

" J'ai l'honneur de vous transmettre, au nom du Directeur général de la FAO et du Directeur de la Division des forêts et produits forestiers, leurs chaleureuses salutations et leurs meilleurs vœux pour le succès de la sixième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique. Il y a une semaine, nous nous sommes demandé, au Siège de Rome, s'il serait possible de tenir la présente réunion comme prévu. Nous avons appris dans les journaux d'Europe les ravages produits par le typhon Wanda et il nous semblait inopportun et mal venu d'alourdir encore votre tâche en ce moment pénible en poursuivant les préparatifs pour l'organisation de la présente session. C'est pourquoi nous avons adressé à votre Directeur du département de l'agriculture un câble lui exprimant notre sympathie et lui demandant s'il convenait de maintenir notre projet.

" Nous avons eu tort d'hésiter. Sans doute n'avions-nous pas songé au fait que ces cataclysmes naturels ne sont pas exceptionnels à Hong-Kong. Nous avons certainement sous-estimé l'endurance, la capacité d'organisation et la fierté qui permettent à la population de Hong-Kong non pas de se résigner à ces désastres mais d'y faire face avec courage et énergie. La plupart d'entre nous ont déjà pu voir quelles mesures vigoureuses sont prises pour remédier aux effets de la récente catastrophe. Je tiens à vous exprimer, Monsieur le Gouverneur, au nom de mon Directeur général et de son personnel et au nom de tous les délégués ici réunis, nos profonds sentiments de sympathie pour vous et la population de Hong-Kong à l'occasion de ces terribles événements ainsi que notre admiration pour votre courage et notre reconnaissance pour la compétence et l'énergie de votre personnel, grâce auquel la présente session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique a pu s'ouvrir aujourd'hui comme prévu.

" Je crois comprendre qu'en nous réunissant ici aujourd'hui nous créons un précédent. On me dit que c'est la première fois qu'une organisation de la famille des Nations Unies tient une conférence importante dans cet Hôtel de Ville. Nous avons eu le privilège de "baptiser" ce merveilleux Hôtel de Ville récemment édifié. Ce bâtiment imposant, le cadre enchanteur et l'excellence des dispositions qui ont été prises, font bien augurer du succès de notre réunion. Nous commençons nos travaux sous de très bons auspices et je suis convaincu que d'autres Organisations souhaiteront suivre rapidement le précédent que nous créons aujourd'hui.

" La session que nous commençons aujourd'hui est la sixième qui se tient depuis que les gouvernements membres de la FAO appartenant à la région de l'Asie et du Pacifique ont décidé de créer un organisme permanent pour examiner leurs politiques forestières. C'est à mon avis à tous égards la plus importante qui ait eu lieu jusqu'à présent. D'une manière générale, nos tâches sont les mêmes qu'à toutes les sessions précédentes. Nous cherchons à nous entr'aider par un échange de renseignements techniques et une confrontation de notre expérience. Nous tâchons d'exposer et de passer en revue nos diverses méthodes forestières de façon que soient pleinement comprises leurs conséquences pour la région et que soit effectuée toute adaptation qui apparaîtrait nécessaire. Nous nous efforçons de faire aux gouvernements de la région des recommandations qui permettront aux secteurs des forêts et des industries forestières d'apporter leur contribution maximum au bien-être de l'humanité. Et nous essayons de donner au Directeur général de la FAO des avis sur la meilleure façon de mettre en oeuvre le programme de l'Organisation en matière de forêts et de produits forestiers, afin d'apporter aux gouvernements de la région le concours maximum. Telles sont nos tâches générales. Toutefois, elles revêtent aujourd'hui une importance particulière et ceci pour diverses raisons.

" En premier lieu, on comprend aujourd'hui beaucoup mieux le rapport étroit existant entre les ressources renouvelables dont nous nous occupons et le processus général du développement économique. On retrouve les produits forestiers dans toutes les branches de la vie économique. On ne saurait concevoir un progrès économique soutenu ni un accroissement du bien-être, sans une augmentation considérable des approvisionnements de produits tels que le bois et les panneaux dérivés pour la construction et d'autres fins, le papier et le bois pour l'emballage et la distribution, le papier journal, papier d'impression et les papiers d'écriture pour les usages éducatifs et culturels. L'augmentation des besoins en produits forestiers de presque toutes les espèces est plus que proportionnelle du développement économique. Cependant, un autre élément encore entre en ligne de compte. Du fait que les produits forestiers sont utilisés dans tous les secteurs économiques et qu'une part très importante des produits de bois usiné représentent des biens intermédiaires et non des biens destinés à la consommation finale, les industries forestières peuvent largement contribuer à accélérer l'expansion économique et constituent par conséquent une base de départ importante et un stimulant dans la recherche d'un progrès économique indépendant. Si l'on ne perd pas de vue que les industries forestières offrent une large gamme de possibilités industrielles étant donné la variété des matières premières, le capital et la main-d'oeuvre qualifiée qu'elles exigent, et si l'on songe qu'il n'est pas de pays qui ne possède ou ne puisse posséder des ressources forestières appréciables, on comprendra le rôle véritablement dynamique que peut jouer ce secteur dans l'économie.

" En second lieu, il y a des raisons particulières pour lesquelles le secteur des forêts et l'essor industriel qui en dépend doivent être considérés sous l'angle régional. A de nombreux égards, les ressources forestières de la région sont complémentaires du point de vue de la qualité et les conditions de croissance qui déterminent le genre de produits forestiers les plus faciles à obtenir varient considérablement d'une partie à l'autre de la région. Certains pays sont manifestement excédentaires en bois; d'autres sont destinés à demeurer déficitaires

pendant de nombreuses années et certains le seront toujours. D'autre part, certaines industries forestières se prêtent à d'importantes économies d'échelle, de sorte que les entreprises doivent avoir une ampleur minimum et par conséquent un minimum de débouchés pour produire de façon efficace et rentable. Si l'on veut tirer parti des avantages de la division internationale du travail et intensifier au maximum l'expansion économique de la région, il importe d'examiner soigneusement, du point de vue régional, nombre de problèmes qui se posent dans les secteurs des forêts et des industries forestières.

" Les gouvernements de la région ont pris pleinement conscience de ces aspects du problème lors de la cinquième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique, et ils se sont engagés à réviser leurs politiques forestières à la lumière de l'étude sur les ressources et les besoins en bois dans la région de l'Asie et du Pacifique élaborée, avec le concours des gouvernements, par la FAO et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Au cours de la présente session, nous examinerons les résultats de ces travaux et nous nous efforcerons de donner à nos gouvernements des avis sur les mesures qui doivent encore être prises.

" Enfin, la présente session est particulièrement importante parce que depuis une année ou deux on a pris de plus en plus conscience du rôle multiple que peut jouer la forêt, pour autant qu'elle ne fournit pas seulement du bois, mais exerce encore de nombreuses influences, souvent incalculables, qui contribuent au bien-être de l'humanité. Dans de nombreuses zones de la région, et en fait dans des pays entiers, l'importance des forêts en tant que source de bois est largement dépassée par l'utilité qu'elles présentent pour conserver les sols et les eaux et par les services qu'elles rendent à l'agriculture et à la vie urbaine. C'est pourquoi nous nous préoccupons toujours davantage du rôle que doivent jouer les forêts dans l'aménagement des bassins versants.

" Si nous avons accepté à la FAO l'aimable invitation du Gouvernement de Hong-Kong de tenir ici la sixième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique, ce n'est pas parce que nous avons l'illusion que Hong-Kong possédait l'une des plus grandes richesses forestières de la région. Nous savions fort bien que du point de vue de la surface boisée, peu de territoires de la région sont moins favorisés. Cependant, le choix est loin d'être aussi illogique qu'il pourrait paraître à un observateur superficiel. Dans ce territoire affaîré, en voie de développement, microcosme surpeuplé où trois millions d'habitants gagnent leur vie sur une superficie de terrain extrêmement réduite, une sylviculture bien comprise apporte déjà à la vie économique une importante contribution qui ne saurait être mesurée en hectares ou en mètres cubes, et nous sommes convaincus que les forêts sont appelées à accroître encore cette contribution dans les années à venir. Nous souhaitons vivement voir ce que vous avez déjà réalisé et connaître vos plans d'avenir, car nous sommes persuadés que ce qui est fait ici pourrait intéresser d'autres parties de la région.

" Cependant, nous sommes heureux de nous trouver à Hong-Kong surtout parce qu'en aucune autre partie de la région n'apparaissent aussi clairement les liens économiques qui unissent les différents pays et territoires de l'Asie et du Pacifique, l'impossibilité d'un isolement économique à notre époque, la vanité d'une politique autarcique, la nécessité de définir de concert avec nos voisins nos méthodes et nos actions si nous voulons réaliser au bénéfice de tous les progrès les plus rapides."

5. La liste des documents de travail présentés par les Etats Membres ou établis par le Secrétariat pour la présente session, constitue l'Annexe II du présent rapport.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat en consultation avec le Président de la session, est adopté tel qu'il figure à l'Annexe III.

ADOPTION DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

7. La Commission a décidé d'adopter les amendements suivants à l'Article II-3 de son Règlement intérieur actuellement en vigueur (les mots nouveaux sont soulignés) :

" Si le Président et les Vice-Présidents sont dans l'impossibilité de s'acquitter de leur mandat, le Directeur général de l'Organisation ou son représentant fait fonction de Président, ou il demande au représentant du pays dont est ressortissant le Président ou l'un ou l'autre des vice-présidents d'assumer cette fonction, jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau. "

8. A la lumière de l'expérience acquise depuis sa création, la Commission a estimé qu'il serait utile de constituer un organe exécutif qui agirait en son nom entre les sessions. En conséquence, elle a adopté un nouvel Article III reproduit ci-après :

" Article III - Comité exécutif "

1. Le Président et les Vice-Présidents de la Commission, ainsi que les Présidents des organes subsidiaires de la Commission, constituent le Comité exécutif.
 2. Entre les sessions de la Commission, le Comité exécutif agit au nom de celle-ci dont il est l'organe exécutif. En particulier, il soumet à la Commission des propositions concernant l'orientation générale des activités de celle-ci et son programme de travail, il étudie des problèmes particuliers et aide à assurer la mise en oeuvre du programme approuvé par la Commission.
 3. Le Président de la Commission est également le Président du Comité exécutif.
 4. Le Directeur général de l'Organisation peut réunir le Comité exécutif aussi souvent qu'il est nécessaire, après avoir consulté le Président. Le Comité exécutif se réunit à l'occasion de chaque session de la Commission.
 5. Le Comité exécutif fait rapport à la Commission. "
9. Afin de permettre au Comité exécutif de faire appel à l'expérience d'un plus grand nombre de personnes, la Commission a amendé comme suit l'Article II-1 (le mot modifié est souligné) :

" Article II - Bureau "

1. Au début de chaque session, la Commission élit parmi les représentants un Président et trois vice-présidents

10. L'ancien Article IX a également été modifié comme suit par la Commission (les mots nouveaux sont soulignés) :

" Article X - Dépenses

1. Les frais de participation des représentants des membres de la Commission, de leurs suppléants ou de leurs conseillers aux sessions de la Commission, du Comité exécutif, des organes subsidiaires "
11. Les membres de la Commission ont exprimé l'espoir que le Directeur général approuverait les modifications au Règlement intérieur visées aux paragraphes 7, 8, 9 et 10 ci-dessus et qu'il les soumettrait à l'adoption de la Conférence de la FAO en sa douzième session.
12. Le Règlement intérieur, tel qu'il a été amendé par la Commission est reproduit à l'Annexe IV du présent rapport.

ELECTION DU BUREAU ET NOMINATION DES RAPPORTEURS

13. Ont été élus membres du Bureau les représentants dont les noms suivent, leur mandat venant à expiration au début de la septième session de la Commission :

Président	: P.C. Chambers (Hong-Kong)
Premier Vice-Président	: F. Allsop (Nouvelle-Zélande)
Deuxième Vice-Président	: Katsumi Sakaguchi (Japon)
Troisième Vice-Président	: Vichien Kunjara (Thaïlande)

14. MM. R.F. Turnbull (Australie) et Krit Samapuddhi (Thaïlande) ont été nommés rapporteurs pour la session.

RAPPORTS D'ACTIVITE

a) de la Division des forêts et produits forestiers de la FAO.

15. La Commission a entendu un rapport sur l'action entreprise par la Division des forêts et produits forestiers de la FAO à la suite des différentes recommandations faites à la cinquième session. Les points suivants ont reçu une attention particulière :
16. Scies mécaniques - D'après une enquête entreprise par la Division en exécution d'une recommandation faite par la Commission, il semblerait que le fonctionnement peu satisfaisant des scies à chaîne dans la région soit dû essentiellement à un choix peu judicieux du type de scie et de chaîne utilisé, à un entretien insuffisant et aux mauvaises méthodes d'affûtage qu'emploient les ouvriers généralement insuffisamment qualifiés, plutôt qu'à l'inaptitude propre des scies à chaîne à fonctionner de façon satisfaisante dans les conditions particulières à la région considérée.

La Commission a été unanime à reconnaître que la question de la formation professionnelle était d'une importance primordiale, du fait que le remplacement des haches et des scies à main par les scies à moteur entraîne un changement radical dans les habitudes et le mode de vie des ouvriers et elle a recommandé aux Etats Membres de tirer tout le parti possible des facilités mises à leur disposition pour la formation professionnelle au titre des programmes d'assistance technique multilatéraux et bilatéraux ainsi que par les constructeurs d'équipement.

Il importe également de résoudre, si l'on veut généraliser l'emploi des scies mécaniques dans la région, le problème des réparations et de la fourniture des pièces détachées.

17. Programme minimum à long terme concernant les statistiques sur les forêts et les produits forestiers - Les Etats Membres ont été instamment invités à mettre en oeuvre le programme minimum concernant les statistiques sur les forêts et les produits forestiers approuvé par la dernière session de la Commission et qui leur a été communiqué par la suite. On a émis l'espoir qu'au moment de la prochaine session de la Commission, des progrès suffisants auraient été réalisés dans sa mise en oeuvre pour permettre à la Commission de réviser le programme recommandé.
18. Amélioration des fourneaux de cuisine fonctionnant au bois - La Commission a recommandé aux Etats Membres de tirer le parti maximum du rapport établi conjointement par la FAO et le Gouvernement suisse en ce qui concerne la conception, la fabrication et l'emploi de fourneaux de cuisine à bois, bon marché et de construction rationnelle de façon à réaliser la plus grande économie possible sur la consommation de bois de feu. Les essais réalisés au cours de plusieurs mois ont révélé que l'efficacité de ces fourneaux peut être accrue de plus de 60 pour cent et la consommation de bois réduite dans la même mesure si l'on utilise un fourneau rationnel. La conception en est cependant si simple que ces fourneaux peuvent être fabriqués par la population locale à partir de matériaux disponibles sur place.

Maintenant que le rapport, complété par des dessins et des illustrations a été communiqué aux gouvernements des Etats Membres, ceux-ci devraient être en mesure de décider - comme l'a recommandé la précédente session de la Commission - s'il est nécessaire de prévoir, au titre du PEAT, un projet auquel participeraient plusieurs pays, ou si l'amélioration des fourneaux de cuisine fonctionnant au bois actuellement utilisés pourrait être entreprise par les techniciens locaux.

19. Préservation du bois - La Commission a pris note du fait qu'un bulletin sur les méthodes de préservation des bois, traitant notamment des conditions régnant dans les régions tropicales, était actuellement préparé par le Groupe de travail provisoire sur la préservation des bois de la Conférence FAO sur la technologie du bois. Un document de caractère général, portant sur la préservation du bambou, est également en cours de préparation et sera soumis à la cinquième Conférence sur la technologie du bois, prévue pour septembre 1963.

La Commission a demandé qu'un premier projet du bulletin soit distribué au début de 1963.

- b) des organes subsidiaires de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique

20. Sous-Commission du teck - La Commission a pris note avec satisfaction du fait qu'en exécution de la recommandation présentée par la précédente session de la Sous-Commission, un groupe mixte d'experts birmans et thaïlandais a effectué de janvier à mars 1961 en Birmanie, en Indonésie, en Thaïlande et à Singapour, un voyage d'étude au cours duquel il a procédé à une étude comparative des méthodes actuelles de commercialisation et de classement du teck en vue d'établir des normes communes. La Commission a félicité le Groupe

d'experts pour son premier projet de " Normes de classement pour la conversion du teck". Ce projet a été distribué, aux fins d'essais, aux services forestiers, aux sociétés de débardage, aux scieries et aux compagnies commerciales. Avant d'être imprimé et distribué aux parties intéressées, ledit projet, ainsi que les observations et les suggestions reçues à son sujet, seront étudiés en détail au cours de la septième session de la Sous-Commission du teck dont la tenue est provisoirement prévue à Bangkok en 1963. La Commission a également été informée que la dernière session de la Conférence de la FAO avait approuvé la transformation de la Sous-Commission du teck en une sous-commission mixte dépendant à la fois de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique et de la Commission des forêts pour l'Afrique : les Etats Membres de la Commission des forêts pour l'Afrique intéressés seront donc invités à désigner des représentants à la prochaine session de la Sous-Commission du teck.

Le Secrétariat a été invité à intervenir pour que les pays producteurs de teck envoient rapidement des graines en Malaisie afin qu'il soit procédé à des essais de provenance. La Commission a indiqué qu'il lui serait utile de recevoir sans retard, de la part de la Sous-Commission du teck, un rapport sur les résultats des essais de provenance entrepris dans les différents pays.

21. Comité mixte FAO/CEE des techniques de travail en forêt et de la formation des ouvriers forestiers (en collaboration avec le BIT)

La Commission a appris avec satisfaction que dans le cadre du programme de travail du Comité, avait eu lieu à Rangoon et Myitkyina, du 15 janvier au 2 mars 1962, un premier cours sous-régional pour le perfectionnement des moniteurs forestiers, organisé conjointement par la FAO et le BIT. La Commission a remercié le Gouvernement de Birmanie pour la généreuse hospitalité qu'il a offerte à cette occasion et elle a également remercié l'Organisation internationale du travail dont l'importante participation a permis la tenue du cours. La Commission a émis l'espoir que la FAO et le BIT organiseraient conjointement d'autres cours analogues dans la région, dont un en langue française. Le Secrétariat a été invité à distribuer aux services intéressés des Etats Membres la documentation préparée pour le récent cours de formation.

On a regretté que le Comité ne se soit pas réuni depuis sa première réunion ad hoc tenue au début de 1960 et qu'aucune date n'ait été fixée pour sa prochaine session.

La Commission a approuvé la proposition tendant à ce que le représentant du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande au Comité en soit nommé Président.

22. Comité de la recherche en matière de sylviculture et d'aménagement des forêts - La Commission a appris avec satisfaction que, tenant compte de la pénurie et de l'importance des espèces à longues fibres dans la région, le Sous-Comité des conifères et des eucalyptus projetait d'effectuer sous la direction du coordinateur récemment désigné, M. Norman Hall, du Bureau des forêts et du bois à Canberra, des travaux sur les eucalyptus et les conifères tropicaux autres que les pins (par exemple Araucaria, Agathis, Podocarpus et Callitris). La Commission s'est réjouie de la décision prise par le Gouvernement de l'Australie à la suite d'une recommandation faite lors de la précédente session de la Commission, tendant à créer un " Centre de rassemblement et d'échange de semences d'eucalyptus homologuées", à titre de contribution à la Campagne mondiale contre la faim entreprise par la FAO. Les attributions de ce centre, qui fonctionne déjà, sont les suivantes :

- a) Centralisation et diffusion des travaux de recherche effectués en ce qui concerne l'eucalyptus par le Bureau des forêts et du bois lui-même et par d'autres organisations de recherche ou universités en Australie;
- b) Fourniture de semences d'eucalyptus sur une base commerciale;
- c) Rassemblement et distribution de petites quantités de graines sélectionnées provenant d'arbres d'élite ou résultant de plantations expérimentales.

Les demandes d'informations ou de fourniture de semences doivent être envoyées à l'adresse suivante : " The Director-General, Forestry and Timber Bureau, Canberra, A.C.T., Australia ".

La Commission a chaleureusement remercié le précédent coordinateur du Sous-Comité, M. P.A. Daloy, de Hong-Kong, pour le travail accompli pendant son mandat.

La Commission a exprimé sa satisfaction pour le travail effectué par le coordonnateur (M. J. Wyatt-Smith, de l'Institut de recherche forestière de Képong) et par les membres du Sous-Comité des méthodes sylvicoles pour les forêts tropicales denses humides de basse altitude. Elle demande au Secrétaire d'assurer une reproduction et une distribution aussi rapides que possible du rapport qui a été établi sur les travaux du Sous-Comité.

23. Comité des recherches sur les produits forestiers - Etant donné la toute récente nomination du nouveau Président du Comité en remplacement de M. Stanley A. Clarke qui a pris sa retraite, le rapport sur l'activité du Comité présenté à la Commission ne prétendait pas couvrir les travaux de recherche en matière de produits forestiers pour la région tout entière. La Commission a cependant pris connaissance avec un très grand intérêt du rapport établi par le Dr. H.E. Dadswell, Chef de la Division des produits forestiers de la C.S.I.R.O. à Melbourne. Deux des questions traitées dans le rapport ont été considérées par la Commission comme présentant un intérêt particulier pour la plupart des pays de la région, à savoir : (a) l'emploi du bois dans la construction de logements à bon marché ; (b) l'application des techniques de préséchage pour le conditionnement des bois tropicaux les moins connus en vue d'élargir la gamme de leurs utilisations. Le Comité a été invité à poursuivre ses travaux sur ces deux questions.

L'ancien Président du Comité, M. Stanley A. Clarke, a reçu de chaleureux remerciements pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Comité durant la longue période pendant laquelle il a exercé son mandat.

24. Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants - La Commission a appris avec satisfaction qu'avaient été publiés et diffusés depuis sa dernière session la version unifiée d'une bibliographie sélectionnée sur la conservation des sols et des eaux, ainsi qu'un manuel technique sur l'aménagement des bassins versants. Le manuel en question, établi par un groupe d'experts éminents appartenant à des pays de toutes les régions, traite de façon exhaustive de l'aménagement des bassins fluviaux et des ressources en eau ainsi que d'autres problèmes connexes. La Commission a invité son Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants à tenir compte de ce manuel lorsqu'il étudiera son programme d'activité.

La Commission a exprimé sa satisfaction devant les efforts déployés par le Secrétariat dans le domaine de l'aménagement des bassins versants en relation avec le projet du Bassin du Mékong. Elle espère que les projets de recherche et de démonstration relatifs à l'aménagement de la surface de captation des quatre affluents choisis par le Comité de coordination du Mékong seront mis à exécution.

La Commission a invité tous les membres du Groupe d'étude sur l'aménagement des parcours forestiers à étudier de façon approfondie le projet de programme de travail figurant à l'Annexe C du document FAO/APFC-62/4.25 et à envoyer leurs observations au Président avant la fin de l'année. A la lumière de ces observations, un programme final de travail sera établi et une action sera entreprise pour y donner suite.

NOUVEL EXAMEN DES TENDANCES EN CE QUI CONCERNE L'APPROVISIONNEMENT ET LES BESOINS EN BOIS.

25. En exécution de la décision prise à sa cinquième session, la Commission s'est donné essentiellement pour tâche de réexaminer avec soin les tendances régionales en ce qui concerne l'approvisionnement et les besoins en bois (voir Section 57 du Rapport de la 5ème Session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique; document FAO/APFC-60/15.1 Rev.1). La Commission avait devant elle, pour faciliter ses débats, un résumé établi par le Secrétariat, des rapports nationaux rédigés par tous les pays de la région (voir Annexe V) ; ces rapports ont été rédigés selon une formule unique adoptée de concert par le Secrétariat et les gouvernements membres.

Grâce aux données fournies par les pays, il a été possible d'effectuer une analyse de l'évolution de la consommation sur une période de six années, correspondant en gros, à 1954-1960, encore que l'on ait pris pour données initiales non pas les chiffres de 1954 mais la moyenne de 1953/55, période prise comme référence dans l'étude initiale sur l'évolution et les perspectives en matière de bois dans la région de l'Asie et du Pacifique. Cette analyse a été complétée par une réévaluation des perspectives de la consommation d'ici 1975.

26. La Commission a constaté qu'au cours des six dernières années, la consommation de la région en bois industriel s'est élevée de 32%, passant de 87 à 115 millions de m³. A une exception près, toutes les sous-régions ont participé à cette évolution générale, mais l'accroissement a été plus net en Asie de l'Est. C'est l'Asie continentale du Sud-Est (Birmanie, Cambodge, Laos, Malaisie, Thaïlande et Viet-Nam) qui constitue l'exception; dans certains pays de cette sous-région il s'est produit une baisse notable dans la consommation totale du bois d'oeuvre et d'industrie, baisse attribuable à l'instabilité des conditions qui ont régné pendant cette période dans plusieurs de ces pays.

En ce qui concerne quelques produits forestiers, c'est la consommation des panneaux dérivés du bois qui s'est accrue le plus rapidement, suivie par celle des produits de la pâte et des sciages; l'utilisation du bois rond n'a accusé qu'une augmentation modeste.

Ainsi la consommation de la région en bois d'oeuvre et d'industrie s'accroît encore plus rapidement que prévu et cette tendance se reflète dans les nouvelles estimations relatives aux besoins en bois pour 1975 présentées par de nombreux pays de la région. Alors que le total des besoins régionaux

en bois d'industrie prévus dans l'étude initiale était de 161 millions de m³ pour 1975, les estimations révisées chiffrent les besoins de 1975 à 185 millions de m³. Les besoins seront un peu inférieurs aux prévisions initiales dans la partie continentale de l'Asie du Sud-Est et en Océanie, légèrement supérieurs dans la partie insulaire de l'Asie du Sud-Est et sensiblement plus élevés en Asie de l'Est. Les estimations relatives à l'Asie méridionale n'ont subi que de légères modifications. L'importance croissante des produits de pâte et des panneaux dérivés du bois se reflète pleinement dans les estimations révisées. Alors que l'accroissement des besoins globaux en bois d'oeuvre et d'industrie entre 1960 et 1975 est chiffré à 71 millions de m³, un accroissement de 30 millions de m³ est prévu pour les sciages, de 30 millions pour les produits de pâte, de 5 millions pour les panneaux dérivés du bois, et de 6 millions pour les bois ronds.

En ce qui concerne le bois de feu, le niveau de la consommation a pu évoluer jusqu'en 1960 car on a fait appel plus rapidement qu'on ne l'avait prévu dans l'étude à d'autres sources d'énergie, ce qui a compensé les effets de l'accroissement démographique. Néanmoins, la consommation en bois de feu atteint 265 millions de m³. Les besoins en bois de feu pour 1975 (étant admis que le bois se substituera largement au fumier de ferme en Asie du Sud) sont actuellement estimés à 384 millions de m³.

En terminant l'examen de l'évolution de la consommation, la Commission a constaté que dans l'ensemble les prévisions figurant dans l'étude originale avaient été amplement confirmées. Si la consommation s'élève plus rapidement qu'on ne l'avait prévu dans quelques pays, cela est dû au fait que le rythme de l'accroissement économique général effectivement atteint a été plus fort qu'on ne l'avait présumé dans l'étude. On a cependant sous-estimé dans cette dernière le rythme auquel l'emploi des panneaux dérivés du bois se généraliserait dans la région et, dans le cas de deux sous-régions, on n'a pas prévu dans quelle mesure les fibres autres que le bois remplaceraient le bois à pâte dans la fabrication du papier.

27. Passant à l'examen des perspectives de l'approvisionnement dans la région, la Commission a constaté en premier lieu qu'au cours des six dernières années l'approvisionnement de la région en bois d'oeuvre et d'industrie s'était accru de 30%, passant de 86 à 111 millions de m³.

Cependant, malgré cette augmentation substantielle des approvisionnements, le déficit de la région est passé de 1,3 million de m³ en 1953/55 à 3,7 millions de m³ en 1960. Quant aux approvisionnements futurs, la Commission a constaté que les mesures prises dans un certain nombre de pays de la région avaient considérablement amélioré les perspectives d'approvisionnement. Elle a estimé que ces mesures, largement inspirées par les résultats de l'étude régionale ou des études complémentaires entreprises sur le plan national, auraient vraisemblablement pour effet de porter les approvisionnements prévus pour 1975 de 140 millions de m³, originellement prévus, à 173 millions de m³. Ainsi, malgré la majoration des estimations en matière de consommation, le déficit prévu dans la région pour 1975 est maintenant évalué à 12 millions de m³ contre 22 millions de m³ prévus à l'origine.

28. A première vue, on pourrait en déduire que les pays de la région de l'Asie et du Pacifique ont déjà fait des progrès considérables vers la solution du problème le plus important que posent les conclusions de l'étude initiale. Toutefois, les estimations révisées ne doivent pas susciter un optimisme exagéré et la Commission a estimé devoir attirer l'attention des Etats Membres sur les points suivants :

- (a) Mêmes les estimations révisées des besoins futurs en bois sont fondées (pour ce qui est de la plupart des pays de la région) sur des hypothèses relativement modestes en ce qui concerne le taux de croissance économique. Si le rythme du développement économique prévu devait être dépassé (comme ce serait le cas, par exemple, si les pays réussissaient à réaliser les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement), les besoins futurs en bois seraient proportionnellement plus élevés et les objectifs actuels de la production forestière dans la région se révéleraient encore plus insuffisants.
- (b) On n'a pas tenu compte, en fixant les objectifs de la production forestière dans la région, du fait que des déficits en bois risquaient de survenir ou de s'accroître en d'autres régions du monde (ce qui aurait pour conséquence d'ouvrir des débouchés à l'exportation de certains pays de la région de l'Asie et du Pacifique).
- (c) Il ne suffit pas de chercher à éviter un déficit quantitatif dans la région. Dans l'état actuel des échanges inter-régionaux de produits forestiers, les exportations de la région consistent essentiellement en produits bruts et les importations en produits usinés de grande valeur. Ainsi, même si l'équilibre était réalisé en ce qui concerne le volume, il s'accompagnerait d'un grave déficit du point de vue de la valeur. Il est donc indispensable de développer de façon substantielle les industries forestières. Malgré les récents progrès réalisés, la région est encore en retard dans l'établissement d'installations pour la transformation du bois.
- (d) Les projets visant à augmenter la production forestière sont le plus avancé dans les pays qui prévoient un accroissement rapide du déficit en bois. Jusqu'à présent, les projets mis sur pied par un grand nombre de pays excédentaires de la région ne donnent pas une place suffisante aux possibilités révélées par l'étude en ce qui concerne le développement des industries forestières et l'intensification des échanges commerciaux à l'intérieur de la région. Il faut signaler en particulier que nonobstant les recommandations de la cinquième session de la Commission et de la Conférence FAO/ECAFE sur le développement des industries de la pâte et du papier en Asie et en Extrême-Orient tenue en 1960, de nombreux pays jouissant de conditions écologiques favorables n'ont pas encore établi de plantations de résineux capables de répondre aux besoins croissants de la région en matériaux à longues fibres pour la fabrication du papier. Dans certains cas, des projets ont été mis sur pied mais leur exécution a été retardée, soit par le manque de personnel qualifié, soit par l'insuffisance des moyens financiers.

29. En terminant l'examen des besoins et des approvisionnements futurs, la Commission a réitéré sa conviction qu'il importe de poursuivre l'étude de l'évolution de la consommation et des approvisionnements sur le plan national et régional si l'on veut fixer à la production forestière des objectifs rationnels et élaborer des projets valables en vue du développement des industries forestières. La Commission approuve les mesures prises par quelques pays de la région en vue d'établir, dans le cadre des services forestiers, des groupes de planification économique, composés de forestiers et d'économistes, et chargés de cette tâche de planification et d'autres connexes. Elle recommande ces exemples à l'attention des autres gouvernements membres.

30. Constatant qu'il est indispensable, pour planifier efficacement le développement de la sylviculture de disposer de statistiques sûres concernant les forêts et les produits forestiers et que peu de pays de la région ont jusqu'à présent fait des progrès suffisants à cet égard, la Commission a instamment invité les Etats Membres à tirer parti des facilités offertes au titre

du PEAT pour obtenir l'aide d'experts (par exemple sous la forme d'un projet réunissant plusieurs pays) et former des boursiers dans ces matières.

31. La Commission a décidé d'entreprendre, à l'occasion de sa huitième session, un nouvel examen approfondi des projets touchant l'offre et la demande de bois dans la région et des progrès réalisés dans l'exécution des recommandations faites à sa cinquième session. Elle a invité le Secrétariat à consulter les Etats Membres, assez longtemps avant la huitième session, au sujet de la forme à donner aux rapports nationaux.

Les ressources forestières et leur aménagement

32. La Commission a examiné ensuite, sous quelques grandes rubriques, les activités entreprises depuis sa cinquième session pour donner suite aux recommandations contenues dans l'étude régionale. La Commission a constaté que si d'une part des progrès satisfaisants sont en cours dans la majeure partie de la région en ce qui concerne la délimitation des forêts et si les projets pour les années à venir semblent encourageants, en revanche la situation touchant les réserves - qui constituent la sauvegarde du patrimoine forestier - est extrêmement préoccupante dans un certain nombre de pays. Faute de réserver des surfaces boisées suffisantes, on risque de compromettre les approvisionnements futurs en bois. L'impossibilité dans laquelle se sont trouvés certains gouvernements d'obtenir l'approbation des projets de réserve est particulièrement inquiétante lorsqu'il s'agit de projets portant sur des zones où le maintien des forêts est nécessaire à la conservation des sols et des eaux. Tout en regrettant que les gouvernements de la région n'aient pas tous adopté une politique générale d'utilisation de la terre, ni créé les organismes appropriés pour la mise en oeuvre d'une telle politique, la Commission a souligné qu'il appartenait aux services forestiers de donner aux gouvernements des avis sur l'étendue et l'emplacement des terres qui devraient faire partie du domaine forestier permanent pour que les futurs besoins en bois soient satisfaits et que les forêts jouent leur rôle protecteur. Leurs suggestions auraient plus de chance d'être acceptées si elles se fondaient sur une étude attentive des besoins futurs et si elles tenaient compte des techniques dont on dispose actuellement pour accroître la productivité des forêts. A cet égard, la Commission attire l'attention sur le fait que grâce aux récents progrès techniques, la production intensive du bois permet une haute rentabilité. En limitant comme naguère le domaine des forêts aux terres marginales et sous-marginales, on s'exposera de plus en plus souvent à ne pas faire une utilisation optimale des ressources.

33. Quant à l'évaluation des ressources forestières de la région, la Commission a noté avec satisfaction les immenses progrès réalisés ces dernières années grâce aux économies de temps et d'argent qu'ont permises les méthodes modernes d'inventaire forestier faisant appel à la photographie aérienne et aux techniques d'échantillonnage. Dans ce domaine, les Etats Membres ont largement bénéficié de diverses formes d'aide multilatérale et bilatérale. Toutefois, la Commission signale aux Etats Membres que les inventaires forestiers ne doivent pas seulement servir à déterminer les zones où l'exploitation industrielle pourrait débiter promptement ; ils devraient fournir des renseignements assez détaillés pour permettre d'établir des plans de travail et d'aménager effectivement les périmètres intéressés.

34. La Commission a constaté qu'un facteur important avait contribué à l'amélioration des perspectives de l'approvisionnement dans la région : il s'agit du développement (effectif et projeté) des moyens de communication qui a rendu accessibles à l'exploitation des superficies considérables de forêts jusqu'à présent hors d'atteinte. Il existe toutefois encore dans la région de nombreuses zones riches en forêts mais non exploitées en raison du manque d'investissements d'infrastructure.

35. Dans la plupart des pays de la région, des progrès satisfaisants ont été réalisés au cours des deux dernières années sur la voie d'un aménagement planifié de nouvelles zones et des projets ont été établis en vue d'accroître substantiellement la superficie aménagée dans les années à venir. La Commission fait observer que la réalisation de ces projets est subordonnée au remplacement régulier des effectifs de personnel qualifié de toute sorte.

36. En lisant les rapports nationaux présentés à la Commission, on est particulièrement réconforté de voir le travail promoteur qui a déjà été fait, et les plans audacieux qui ont été établis, pour développer et restaurer les forêts. Au Japon, pays qui doit faire face à la tâche la plus lourde pour assurer ses approvisionnements futurs en bois, les objectifs ont été radicalement révisés et le nouveau plan vise à porter la superficie totale des plantations de 6,7 à 13,3 millions d'hectares à la fin du siècle, ce qui permettrait de convertir progressivement les forêts naturelles de feuillus (bois de feu) en plantations productrices de bois de sciage résineux; dans le cadre du programme ci-dessus, quelque 750.000 hectares de la superficie plantée seront voués aux espèces à croissance rapide. La Nouvelle-Zélande vise à porter la superficie des plantations d'origine exotique de 400 à 800.000 hectares à la fin du siècle, tout en améliorant la qualité de la production par l'emploi de méthodes plus intensives. En Australie, où les plantations (essentiellement constituées par des bois tendres d'origine exotique) occupent actuellement 220.000 hectares, l'objectif est de porter ce chiffre à 800.000 à la fin du siècle. L'Inde, où 200.000 hectares ont été boisés au cours des dix dernières années, donnera, dans son troisième plan quinquennal, la priorité aux espèces à croissance rapide; une superficie de 60.000 hectares sera boisée le long du canal du Rajasthan. Le Pakistan, d'ici la fin du plan qui est actuellement en cours d'exécution, boisera 110.000 hectares, comprenant 30.000 hectares d'espèces à croissance rapide sur des plantations irriguées; les projets ultérieurs porteront sur les zones où est actuellement pratiquée l'agriculture nomade, les zones arides, les bassins fluviaux dénudés et la foresterie d'alignement* : l'objectif total est de 1,2 million d'hectares. En Indonésie, le reboisement se poursuit au rythme de 50.000 ha. par an et la nouvelle Administration pour le reboisement des Philippines semble avoir adopté un objectif analogue. Bien que la plupart des autres pays de la région fassent état de projets de boisement, il s'agit pour la majeure partie de projets relativement modestes et qui, dans certains cas, n'en sont encore qu'au stade d'essais à petite échelle.

37. La Commission a estimé que les progrès enregistrés en matière de développement et de régénération des forêts et les projets annoncés à ce sujet révèlent à suffisance que les gouvernements et les services forestiers prennent de plus en plus conscience des problèmes de l'approvisionnement futur en bois qui ressortent de l'étude régionale et ont été confirmés au cours de l'examen entrepris par la Commission pendant sa présente session.

* Il s'agit de plantations en alignement le long des routes, des cours d'eau, etc., et des plantations servant à délimiter les exploitations agricoles.

Cependant, on connaîtra encore en 1975 une pénurie importante et les besoins en bois continueront de croître dans les décennies à venir. Tous les efforts pour augmenter encore la production forestière sont donc justifiés et la Commission estime devoir signaler aux Etats Membres que le schéma et la structure des échanges futurs en matière de produits forestiers à l'intérieur de la région seront largement déterminés par les mesures prises dans le secteur de la foresterie au cours des cinq ou dix prochaines années. Etant donné qu'une action énergique en faveur du développement des forêts ne saurait être entreprise que si les fonds disponibles sont d'un volume suffisant et si la continuité du financement est assurée, la Commission invite une fois de plus instamment les Etats Membres à donner effet à la recommandation suivante adoptée à sa cinquième session :

" Du fait que les travaux de sylviculture et l'aménagement des forêts doivent nécessairement s'étendre sur plusieurs années et, par conséquent, ne peuvent être entrepris de façon satisfaisante tant qu'ils dépendent d'un budget annuel, il conviendrait que les Etats Membres étudient la possibilité de créer un fonds forestier national destiné à faire face aux dépenses initiales pendant plusieurs années et qui serait ensuite reconstitué chaque année en faisant appel à tout ou partie du produit des forêts et, le cas échéant, à des subventions provenant de fonds publics. A condition qu'il soit d'une ampleur suffisante, un fonds de cette nature permettrait entre autres d'allouer automatiquement les sommes nécessaires en vue de la reconstitution des forêts et des autres mesures requises, chaque fois que serait approuvé un nouveau plan d'aménagement ou que serait étendue la portée d'un projet en cours.

" Lorsque d'importantes surfaces boisées doivent être sacrifiées, par exemple pour la création de barrages ou pour toute autre raison, un montant approprié devrait être versé, à titre de compensation, au fonds forestier afin de permettre l'exécution en d'autres zones de travaux de boisement ou d'amélioration des forêts. "

38. La Commission a étudié le rôle que pourrait jouer la forêt privée. Elle constate que si, en Australie, au Japon, en Corée et en Nouvelle-Zélande, une importante proportion de la superficie totale des forêts appartient à des particuliers, dans la plupart des autres pays de la région toutes les forêts sont propriété nationale.

Etant donné l'évolution prévue de la demande et la nécessité pour de nombreux pays de compléter les ressources forestières existantes par des plantations à très grande échelle, on s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu d'encourager davantage, dans certains pays, l'exploitation des forêts à titre privé. La Commission a distingué trois grandes catégories d'exploitation : (a) la grande exploitation industrielle ; (b) les petits bois privés, tels qu'en possèdent les agriculteurs dans d'autres régions ; et (c) les forêts communautaires, auxquelles il est fait surtout appel pour les approvisionnements locaux en bois de feu et en poteaux.

La Commission note, dans la région et ailleurs, que de nombreuses forêts appartenant à des entreprises industrielles sont gérées d'une façon exemplaire qui, dans de nombreux cas ne le cède en rien à la gestion des forêts appartenant à l'Etat. En outre, en Europe et en Amérique du Nord, les grandes entreprises industrielles ont largement contribué à élever la qualité de la gestion dans les petites forêts privées. L'importance des investissements de capitaux

nécessaires dans certains secteurs de l'industrie forestière a amené ces entreprises à adopter des mesures propres à assurer dans l'avenir leurs approvisionnements en matières premières.

Quant aux forêts communautaires, elles peuvent, particulièrement lorsque les traditions locales sont de nature à favoriser la coopération, contribuer dans une très large mesure à résoudre les problèmes d'approvisionnement en combustible et en bois dans les zones rurales. Si les services forestiers fournissent du matériel de plantation et donnent des conseils techniques et si l'on réduit la mise de fonds en faisant appel à la main-d'œuvre bénévole, il est possible d'obtenir des réalisations qui améliorent sensiblement la vie des ruraux. En fait, il est douteux que l'on puisse résoudre autrement l'immense problème que pose en Asie du Sud l'approvisionnement en bois de feu.

La Commission a également estimé que les petites forêts privées peuvent jouer un rôle dans certains pays de la région. Certes, il est notoire que dans beaucoup de pays d'autres régions, l'une des tâches les plus difficiles auxquelles aient à faire face les services forestiers consiste à améliorer la gestion des petites forêts privées. Néanmoins, on a obtenu souvent de bons résultats en encourageant les fermiers à créer des plantations de bois destiné à l'industrie et les revenus agricoles ont connu de ce fait une augmentation substantielle dans certaines zones. On n'a pas perdu de vue qu'étant donné que la production forestière a une rentabilité différée - même si l'on pratique une sylviculture intensive par rotations courtes - il est indispensable, en tout état de cause, de prendre des mesures particulières en faveur des propriétaires privés (notamment la fourniture de matériel de plantation et l'octroi de crédits).

La Commission a recommandé aux Etats Membres d'examiner, en tenant compte des conditions sociales et économiques auxquelles est lié ce problème, si et comment il convient d'encourager la foresterie privée.

39. De l'avis de la Commission, deux aspects des programmes actuellement en cours d'exécution peuvent donner lieu à critique. La rareté des renseignements fournis au Secrétariat sur les coûts et les bénéfices révèle que cet aspect des programmes n'a pas reçu toute l'attention suffisante. La Commission a donc instamment prié les Etats Membres d'établir, en vue de l'examen qui sera entrepris à la huitième session, les données qui permettront au Secrétariat de lui soumettre une analyse valable.

En second lieu, il semble à la lecture des rapports nationaux que, dans certains cas, on ait tendance, en sélectionnant les essences destinées aux plantations, à se préoccuper trop des caractéristiques de croissance et insuffisamment des caractéristiques d'utilisation en fonction de la structure qualitative prévue de la demande future. Il ne faut pas oublier que le fractionnement et l'irrégularité des approvisionnements compliquent considérablement le problème de la commercialisation.

Des problèmes analogues, d'ordre économique et technique, se sont présentés dans l'exploitation et le traitement des forêts tropicales à peuplements de feuillus hétérogènes. Tandis que le forestier s'efforce par divers moyens d'améliorer la composition et d'accroître la productivité de ces forêts, les progrès techniques réalisés dans le domaine de l'utilisation élargissent la gamme des matières premières dont disposent les industries forestières et favorisent une utilisation plus complète des produits forestiers. Cela ne permet pas seulement d'abaisser les coûts d'extraction mais facilite également l'amélioration et la transformation des peuplements existants.

40. Les problèmes que soulève la nouvelle orientation des politiques forestières dans la région et les moyens supplémentaires mis en oeuvre en faveur de la recherche donnent une importance accrue aux travaux de deux des Comités de la Commission, celui de la Recherche sur la sylviculture et l'aménagement des forêts et celui des Recherches sur les produits forestiers. La Commission a donc invité ces Comités ainsi que le Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants à assurer une coordination efficace des travaux de recherche dans la région et elle a recommandé qu'au moment de fixer, dans leurs programmes de travail, les ordres de priorité à accorder aux différentes tâches, ils s'efforcent d'orienter leurs efforts selon les lignes d'action spécifiquement mentionnées dans les recommandations finales de l'étude sur l'évolution et les perspectives de la consommation, de la production et du commerce du bois en Asie et dans la région du Pacifique.

Expansion des industries de transformation du bois

41. La Commission a constaté que les industries de transformation du bois connaissaient, ou étaient en passe de connaître, une forte expansion dans la région. Alors que l'augmentation intervenue dans la consommation et la production de pâte et de papier n'est pas tout à fait inattendue, en revanche, la consommation et la fabrication de contre-plaqué, de panneaux de fibres et de panneaux de particules augmentent plus rapidement qu'on ne l'avait prévu. La production des scieries s'élève également, par suite de la construction récente de scieries modernes en de nombreuses parties de la région, mais surtout grâce à l'action entreprise pour rationaliser et moderniser les scieries existantes. Quelques pays n'ont pas encore réussi à résoudre les difficultés que pose la multitude de petites installations à scies circulaires, souvent itinérantes, qui emploient des méthodes peu économiques et donnent des produits de qualité médiocre. Plusieurs pays ont mis en service des étuves pour le séchage du bois et des usines de conservation du bois, ce qui leur a permis d'améliorer la qualité de produits lancés sur le marché et de créer de nouveaux débouchés pour les essences les moins résistantes.

42. Cependant, bien que la capacité de production des industries forestières de la région augmente régulièrement, elle est encore très loin de répondre à la demande en bois usiné et il en résulte que la région demeure dans une très large mesure tributaire des importations de produits forestiers usinés de grande valeur en provenance de l'extérieur. On ne s'avise pas encore de toutes les possibilités qu'offrent les produits forestiers pour le développement industriel, et ces dernières années la planification de l'expansion des industries n'a pas fait autant de progrès que la production forestière. Les secteurs de la foresterie et de l'industrie forestière relèvent souvent d'administrations différentes et, faute d'organismes assurant une coordination constante, les progrès sont inévitablement retardés.

La Commission a attiré l'attention des États Membres sur la contribution spéciale que peuvent apporter les industries forestières pour hâter l'expansion économique. Elles méritent d'être considérées avec faveur en partie à cause de leur ampleur et de leur diversité (du point de vue des besoins en capitaux, en matières premières et en main-d'oeuvre qualifiée), en partie parce que leurs produits sont utilisés dans presque tous les autres secteurs économiques et enfin parce qu'elles permettent de réduire les importations. La Commission a instamment prié les États Membres qui ne l'ont pas encore fait de mettre sur pied un mécanisme pour assurer une coordination continue et efficace entre les départements et les organismes responsables de la foresterie, de l'industrialisation et des programmes d'expansion économique générale. La Commission a

on outre fait observer que, dans les pays où la foresterie et les industries forestières sont manifestement appelées à jouer un rôle important dans l'économie nationale, il y aurait un immense avantage à confier l'administration de ces deux secteurs à un département ou à un ministère unique.

Enseignement et formation professionnelle

43. Dix pays de la région disposent des moyens d'assurer la formation professionnelle des forestiers. Toutefois, le nombre des diplômés de niveau universitaire devra être considérablement accru pour faire face aux besoins des programmes en expansion et d'une exploitation plus intensive. La Commission note avec satisfaction que des mesures sont prises dans de nombreuses parties de la région pour accroître les possibilités à cet égard. Elle s'est également réjouie des nouvelles facilités offertes aux agents déjà en service pour leur permettre de parfaire leur formation dans des universités, des instituts de recherche et des entreprises industrielles à l'étranger.

La Commission a constaté avec satisfaction que dans plusieurs pays les programmes d'études sont élargis de façon à comprendre la formation professionnelle en matière d'aménagement des bassins hydrographiques, d'aménagement des parcours forestiers et d'aménagement de la faune sauvage. Toutefois, étant donné les besoins actuels de la région et la demande prévue pour l'avenir, la Commission a recommandé qu'une plus grande attention soit accordée à la formation d'économistes en matière de foresterie et d'ingénieurs et de techniciens spécialisés dans les produits forestiers; elle a également recommandé que les programmes de perfectionnement en matière de sylviculture et d'aménagement forestier tiennent dûment compte des techniques modernes de sylviculture intensive.

44. En ce qui concerne la formation du personnel subalterne, plusieurs écoles nouvelles ont été créées récemment ou sont projetées, et les possibilités offertes dans les écoles existantes ont été élargies. Il y a lieu de se réjouir du fait que l'on tend à donner une plus large place aux aspects pratiques de la foresterie et à la formation en cours d'emploi. D'après les indications dont on dispose actuellement, il sera vraisemblablement moins difficile de résoudre le problème du personnel subalterne que celui des cadres supérieurs.

45. Toutefois, l'inconvénient le plus grave réside dans l'absence de moyens permettant une formation rationnelle de la main d'œuvre destinée aux travaux forestiers et aux industries du bois. Il est à craindre que l'introduction d'outils nouveaux et de meilleures méthodes d'exploitation forestière se révèle inefficace si des mesures ne sont pas prises pour constituer un noyau de moniteurs capables d'enseigner aux ouvriers les qualifications nécessaires. La Commission prie donc instamment les États Membres de tenir particulièrement compte, en établissant leurs programmes de formation, de l'importance primordiale qu'il y a à former une main d'œuvre spécialisée.

EVOLUTION DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

46. La Commission a pris note du fait que la part des fonds accordés à la foresterie au titre du Programme élargi d'assistance technique (PEAT) pour les opérations sur le terrain est passée de 8% en 1961 à 11,8% en 1962 et que la Division des forêts et produits forestiers est maintenant chargée de la mise en œuvre de projets du Fonds spécial qui représentent 17% du total des crédits alloués au titre du programme du Fonds spécial de la FAO (contre 7% en 1960). La Commission a émis l'avis qu'au cours de la mise en œuvre des projets du Fonds spécial, une aide supplémentaire pourrait se révéler

nécessaire dans certains domaines spécialisés de la foresterie. C'est par le canal du PEAT que cette aide pourrait le mieux être assurée. Les Etats Membres ont donc été invités à se montrer vigilants et prêts à répondre à ces besoins dès les premières phases de la mise en oeuvre des projets du Fonds spécial.

47. La Commission a admis que les principes de l'établissement de programmes biennaux et d'une planification par projet avaient été adoptés pour le PEAT en vue de décourager l'établissement de programmes nationaux d'assistance technique non coordonnés et d'encourager au contraire l'intégration des demandes d'assistance technique dans les plans nationaux d'expansion. Cela aurait pour effet de diminuer la souplesse des programmes par pays. Il conviendrait de tenir compte de ces modifications lors de la préparation des demandes d'assistance technique dans les domaines de la foresterie et des produits forestiers.

48. En examinant les projets régionaux du PEAT, la Commission a exprimé ses remerciements aux Gouvernements de Malaisie et du Royaume-Uni (Borneo du Nord) pour l'hospitalité qu'ils ont offerte au Centre régional de formation pour l'établissement d'inventaires forestiers par la photographie aérienne (Extrême-Orient).

La Commission a exprimé sa déception devant le faible nombre des projets relatifs à la foresterie figurant jusqu'à présent dans le programme régional de la FAO au titre du PEAT. Elle demande au Directeur général d'inclure dans le programme à venir au moins un des projets indiqués ci-après, auxquels elle accorde la plus haute priorité.

- (a) Centre de formation sur la sylviculture et l'aménagement forestier de la forêt tropicale humide.
- (b) Centre de formation sur les méthodes de recherche et les techniques d'aménagement des bassins versants.
- (c) Centre de perfectionnement sur la mécanisation des opérations de débardage.
- (d) Formation de personnel, notamment dans l'emploi des machines modernes pour le travail du bois.

La Commission a rappelé que le Centre de formation sur la sylviculture et l'aménagement de la forêt tropicale humide figure depuis 1957 en tête de la liste de priorités qu'elle a établie. La Commission a instamment prié les Etats Membres de faire connaître au Directeur général dans quelle mesure ils s'intéressent aux projets qu'elle a recommandés.

49. La plupart des gouvernements de l'Asie et de la région du Pacifique ont tardé à saisir l'occasion de hâter le développement de la foresterie et des industries forestières qui leur était offerte par la création du Fonds spécial des Nations Unies. Sur les 16 projets jusqu'à présent approuvés dans ces secteurs, deux seulement concernent la région. La Commission a toutefois noté que plusieurs autres pays ont soumis ou préparent actuellement des projets devant bénéficier du Fonds spécial et qu'il y a tout lieu de croire que, dans les deux années à venir, le Fonds spécial complètera efficacement les efforts entrepris par les Etats Membres de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique en vue de reviser et d'élargir leurs programmes de développement de la foresterie et des industries forestières.

La Commission a demandé au Secrétariat de continuer à fournir aux Etats Membres les avis et l'assistance nécessaires pour la préparation des projets à soumettre au Fonds spécial.

50. La Commission a écouté avec beaucoup d'intérêt les informations relatives aux projets d'"exports associés" qui complètent l'assistance technique fournie par la FAO à peu de frais pour les bénéficiaires; la Commission a exprimé l'espoir que d'autres pays adopteraient des plans analogues à ceux qui sont mis en oeuvre par les Pays-Bas et l'Allemagne.

ORIENTATION FUTURE DES ACTIVITES DE LA FAO DANS LA REGION

51. La Commission a fait sienne l'opinion émise par la Conférence de la FAO à sa dernière session, à savoir que le programme de travail de la Division des forêts et produits forestiers pour 1964/65 devrait être équilibré comme le programme de 1962/63, sans que soit beaucoup modifiée l'importance relative des différentes rubriques. D'après la Commission, les questions suivantes présentent un intérêt particulier pour l'Asie et la région du Pacifique : enseignement et formation professionnelle ; planification du développement de la foresterie et des industries forestières ; essences d'arbres à croissance rapide; sylviculture, aménagement et exploitation des forêts naturelles; utilisation des produits forestiers, notamment des espèces les moins connues; pâte et papier; examen et évaluation des ressources ; aménagement des bassins versants.

Aménagement de la faune sauvage et parcs nationaux

52. La Commission a estimé que le moment était venu de se consacrer aux problèmes que posent l'aménagement de la faune sauvage et la création de parcs nationaux dans la région et elle a décidé de les aborder à sa prochaine session. Elle a demandé au Secrétariat d'esquisser les grandes lignes d'un projet qui servirait de modèle pour l'établissement des rapports nationaux. Ceux-ci devraient comprendre une évaluation de la faune sauvage de chaque pays (intérêt du point de vue de la conservation, de la récréation, du tourisme, de la recherche scientifique et des approvisionnements en viande, peaux, etc..). Ils analysaient également les possibilités d'organisation d'un programme relatif à la faune sauvage. Ils devraient également tenir compte du rapport étroit qui existe entre l'aménagement de la faune sauvage et l'aménagement forestier, ainsi que des problèmes de la formation professionnelle et de la recherche.

53. La Commission a été informée qu'une équipe de deux experts de la faune sauvage a été constituée par la FAO et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) au titre du programme d'assistance technique de la FAO pour la région, et que ce projet sera sans doute poursuivi en 1963/64. Ces experts ont pour tâche d'aider les gouvernements de la région de l'Afrique à mettre au point une politique d'aménagement et de conservation de la faune sauvage et à intégrer cette politique dans les programmes généraux de développement concernant les ressources naturelles et leur utilisation. Ils seront peut-être ainsi appelés à désigner les zones où la faune sauvage serait préservée à des fins économiques, scientifiques et culturelles, à préparer des enquêtes ou des programmes de recherche, à mettre au point des programmes d'expansion et à encourager la formation du personnel qui s'occupera de l'aménagement de la faune.

Les délégués du Cambodge, de la Corée, de la Malaisie, des Philippines et de la Thaïlande ont déclaré que leurs gouvernements respectifs seraient sans doute disposés à inviter les deux experts au titre des projets régionaux ou inter-régionaux du PEAT s'ils terminaient avant la fin de 1964 leur travail en Afrique. Les gouvernements intéressés ont été invités à faire connaître au Directeur général s'ils souhaitaient voir élargir le champ d'action du groupe mixte d'experts FAO/UICN de façon à comprendre l'Asie et la région du Pacifique.

AUTRES QUESTIONS

54. L'attention de la Commission a été attirée sur une "Consultation mondiale sur les contre-plaques et autres panneaux dérivés du bois" et sur une "Consultation mondiale sur la génétique forestière et l'amélioration des arbres" qu'organisera la FAO respectivement à la fin d'avril 1963 à Rome, et à la fin d'août à Stockholm. La Commission a estimé que ces deux Consultations mondiales présentent un grand intérêt pour les pays d'Asie et de la région du Pacifique et elle recommande que les Etats Membres s'efforcent de s'y faire représenter de façon satisfaisante.

55. La Commission a fait siéger une proposition de la Commission internationale du peuplier demandant, vu l'importance considérable que présente l'exploitation du peuplier dans plusieurs pays de la région et les perspectives d'avenir qu'elle offre, l'organisation d'une conférence sous-régionale du peuplier pour l'Asie et le Pacifique, éventuellement au cours des deux années à venir. La Commission a invité les pays intéressés à examiner la possibilité d'offrir l'hospitalité à cette conférence et d'informer en conséquence le Directeur général.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

56. La Commission a pris note avec reconnaissance des invitations faites au nom de leurs gouvernements respectifs par les délégations de la Nouvelle-Zélande et de la Corée. La Commission a demandé au Directeur général de fixer la date et le lieu de sa prochaine session (la septième) conformément aux dispositions de l'Article IV-2 de son Règlement intérieur.

La délégation de la Nouvelle-Zélande a suggéré, à titre provisoire, qu'au cas où la prochaine session de la Commission se tiendrait en Nouvelle-Zélande, elle prenne comme thème central la question suivante : " Rôle que peuvent jouer les résineux à croissance rapide pour répondre aux besoins en bois et au développement des industries utilisatrices.

EXCURSION SUR LE TERRAIN

57. Les participants à la session ont pris part à une excursion sur le terrain au cours de laquelle ils ont visité des plantations créées pour l'aménagement de bassins versants, ainsi que des ouvrages anti-érosion. La Commission a exprimé sa reconnaissance pour la façon excellente dont cette excursion a été organisée par le Gouvernement de Hong-Kong et par son département de l'agriculture et des forêts.

EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT FINAL

58. La Commission a examiné un projet de rapport qu'elle a adopté à l'unanimité le 17 septembre 1962, après y avoir apporté quelques modifications.

LISTE DES PARTICIPANTS

Président : P.C. Chambers (Hong-Kong)
1er Vice-Président : F. Allsop (Nouvelle-Zélande)
2ème Vice-Président : Katsumi Sakaguchi (Japon)
3ème Vice-Président : Vichien Kunjara (Thaïlande)
Rapporteurs : R.F. Turnbull (Australie)
Krit Samapuddhi (Thaïlande)
Secrétaire : Aung Din (FAO, Bangkok)

M. J.C. Westoby, Chef de la Branche d'Economie forestière de la Division des forêts et produits forestiers de la FAO, représentait le Directeur général de l'Organisation.

-ooOoo-

Australie : - R.F. Turnbull, Officer-in-charge, Utilization Section
Division of Forest Products, C.S.I.R.O.
P.O.Box 310
South Melbourne, S.C.5
- A.J. Leslie, Senior Lecturer in Forest Management
School of Forestry, University of Melbourne
Parkville, N.2, Victoria

Cambodge : - Chuop Hell, Conservateur des Eaux et Forêts
Consul du Cambodge à Hong-Kong
- Pan Leang Cheav, Inspecteur des Eaux et Forêts
Service des Eaux et Forêts
Phnom-Penh

Corée : - Chong Supp Shim, Director, Bureau of Forestry
Ministry of Agriculture and Forestry
Séoul
- Lee Sang Hoon, Administrative Officer
Bureau of International Relations
Ministry of Foreign Affairs
Séoul

Inde : - P.E. Peachey, Commission for India
Tower Court, 11th Floor
Hysan Avenue
Hong Kong

Indonésie : - R.S. Soemono, Consul
Indonesian Consulate
Hong Kong

Japon : - Dr. Katsumi Sakaguchi, Director, Forestry Experiment Station
Ministry of Agriculture and Forestry
Shimo-meguro, 4 Chome, Meguro Ku
Tokyo

- Malaisie : - Enche Abdul Majid bin Mogd Shahid
Deputy Chief Conservator of Forests
Forest Department
Kuala Lumpur
- Enche Muhammad bin Jabil
Deputy Conservator of Forests
Forestry Division
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Kuala Lumpur
- Nouvelle-Zélande : - F. Allsop, Assistant Director
Forest Management Division
N.Z. Forest Service
P.O. Box 894
Wellington, C.1
- Pays-Bas : - Baron A.N.van Aerssen, Acting Consul-General of the Netherlands
Central Building, 15th floor
3, Pedder Street
Hong Kong
- Philippines : - Dr. M.S. Pecson, Director of Forestry
Bureau of Forestry
Department of Agriculture and Natural Resources
Manila
- Florencio Asiddao, Forestry Project Coordinator
Bureau of Forestry
Department of Agriculture and Natural Resources
Manila
- Segundo P. Fernandez,
Acting Chief, Administrative Services Division
Bureau of Forestry
Department of Agriculture and Natural Resources
Manila
- Portugal : - Edgar da Conceição e Sousa
Agronomo da Missão de Estudos agronomicos do Ultramar
Macau
- Royaume-Uni (Hong Kong) : - P.C. Chambers, Director of Agriculture and Forestry
North Kowloon Magistracy
Kowloon
- P.A. Daley, Forestry Officer
Agriculture and Forestry Department
North Kowloon Magistracy
Kowloon
- A.J.L. Mitchell, Forestry Officer
Agriculture and Forestry Department
North Kowloon Magistracy
Kowloon

- D.C. Shen, Assistant Forestry Officer
Agriculture and Forestry Department
North Kowloon Magistracy
Kowloon

- Thaïlande :
- Vichien Kunjara, Director-General
Royal Forest Department
Bangkok
 - Krit Samapuddhi, Forestry Export and Advisor
Royal Forest Department
Bangkok
 - Thavisadki Sriburi, First Grade Technical Forest Officer
Royal Forest Department
Bangkok
 - Police Colonel Nin-nat Visuthakul
Chief, Forest Police Division
Royal Forest Department
Bangkok
- Viet-Nam :
- Ho Thieu Nguyen,
Consulat du Viet-Nam
12, rue Percival, 2ème étage
Hong Kong

Observateurs

- McCulloch & Corporation U.S.A. :
- J.H. Ricks
43, Sutherland House
3, Chater Road
Hong Kong

Secrétariat (FAO)

- Secrétaire :
- Aung Din (FAO, Bangkok)
- Secrétaires techniques :
- O. Fugalli (FAO, Rome)
 - J. Turbang (FAO, Bangkok)
- Assistant Administratif :
- R. Tanchavalit (FAO, Bangkok)

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre du document</u>	<u>Langue</u>	<u>Document No. :</u>
1	- Ordre du jour provisoire	A.* et F.*	FAO/APFC-62/1.1
2	- Amendements au Règlement intérieur	A. et F.	FAO/APFC-62/2.1
3	- Election du Bureau et nomination du Rapporteur (Présentation verbale)	-	-
4.1	- Rapport d'activité du Secrétariat	A.	FAO/APFC-62/4.11
	- " Enquête sur l'utilisation des scies à moteur en Extrême-Orient "	A. et F.	FAO/APFC-62/4.11, Supp.1
	- " Fourneaux de cuisine permettant d'économiser le bois "	A. et F.	FAO/APFC-62/4.11, Supp.2
4.2	Rapports d'activité des organes subsidiaires :		
	- Sous-Commission du Teck	A.	FAO/APFC-62/4.21
	- Rapport de la 3ème Session de la Sous-Commission du Teck	A.	FAO/APFC-62/4-211
	- Comité des techniques de travail en forêt et de la formation des ouvriers forestiers	A.	FAO/APFC-62/4.22
	- Comité de la recherche en matière de sylviculture et d'aménagement des forêts	A.	FAO/APFC-62/4.23
	- Rapport final de la Seconde Conférence mondiale des eucalyptus	A.	FAO/APFC-62/4, 231
	- Comité de la recherche sur les produits forestiers	A.	FAO/APFC-62/4.24
	- Aménagement des bassins versants, agriculture nomade et aménagement des terrains de parcours	A.	FAO/APFC-62/4.25

* A. = Anglais ; F. = Français

- 5 - Résumé des rapports d'activité nationaux A. et F. FAO/APFC-62/5
Note du Secrétariat
- Tendances et perspectives de la situation A. FAO/APFC-62/5.1
du bois dans la région de l'Asie et du
Pacifique
- Rapports d'activité nationaux :
- Australie
 - Birmanie
 - Brunei
 - Cambodge
 - Ceylan
 - Corée
 - Fidji
 - Hong Kong
 - Inde
 - Indonésie
 - Japon
 - Laos
 - Malaisie
 - Népal
 - Nouvelle-Zélande
 - Pakistan
 - Territoire de La Papouasie et de la Nouvelle-Guinée
 - Philippines
 - Sarawak
 - Iles Salomon
 - Thaïlande
 - Viet-Nam
- 6 - Tendances des programmes d'assistance A. et F. FAO/APFC-62/6.1
technique - Note du Secrétariat
- 7 - Aménagement de la faune et de son habitat A. et F. FAO/APFC-62/7.11
et parcs nationaux
- 8 - Consultation mondiale sur la génétique
forestière et l'amélioration des arbres
(Suède, 20-30 août 1963)
(Présentation verbale)
- 10 - Excursions forestières
- 11 - Rapport de la Sixième Session de la A. et F. FAO/APFC-62/11.1
Commission des forêts pour l'Asie et
le Pacifique

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption d'amendements au Règlement intérieur
3. Election du Bureau et nomination du Rapporteur
4. Rapports d'activité :
 - 4.1 de la Division des forêts et produits forestiers;
 - 4.2 des organes subsidiaires de la Commission.

REEXAMEN DE LA TENDANCE DE L'OFFRE ET DE
LA DEMANDE DE BOIS DANS LA REGION

5. Présentation générale
 - 5.1 Introduction
 - 5.2 Appréciation du problème
 - 5.3 La solution :
 - 5.31 Les réalisations :
 - 5.311 Besoins et approvisionnements ;
 - 5.312 Administrations forestières;
 - 5.313 Les ressources forestières et leur aménagement ;
 - 5.314 Récolte et utilisation des produits de la forêt ;
 - 5.315 Commercialisation et commerce ;
 - 5.316 Main-d'oeuvre ;
 - 5.317 Enseignement et recherche;
 - 5.318 Services de statistiques.
 - 5.32 Plans pour l'avenir

QUESTIONS DIVERSES

6. Tendances des programmes d'assistance technique (Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies; Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique ; Programmes bilatéraux).

7. Tendances du programme de travail de la Division dans la Région, plus particulièrement pour les années 1964 et 1965.
 - 7.1 Aménagement de la faune sauvage et des parcs nationaux.
8. Autres questions :
 - 8.1 Consultation mondiale sur la génétique forestière et l'amélioration des arbres (Suède, 20-30 août 1963)
9. Date et lieu de la prochaine session
10. Excursions sur le terrain
11. Examen et adoption du rapport final.

RÈGLEMENT INTERIEUR
de la
COMMISSION DES FORÊTS POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

ARTICLE I : Composition

1. Peuvent devenir membres de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique tous les Etats Membres et Membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture dont les territoires sont situés, en totalité ou en partie, dans la région de l'Asie et du Pacifique, telle qu'elle est définie par l'Organisation, ou qui sont responsables des relations internationales de tout territoire non autonome situé dans cette région. La Commission se compose de ceux de ces Etats qui ont notifié au Directeur général de l'Organisation leur désir d'en faire partie.

2. Chaque Etat Membre de la Commission communique le nom de son représentant au Directeur général de l'Organisation avant l'ouverture de chaque session de la Commission.

ARTICLE II : Bureau

1. Au début de chaque session, la Commission élit parmi les représentants un Président et trois Vice-Présidents, qui restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs, à la session suivante. Le Président et les Vice-Présidents sortants sont rééligibles.

2. Le Président, ou, en son absence, l'un des Vice-Présidents, préside les séances de la Commission et exerce telles autres fonctions qui peuvent être nécessaires à la bonne marche de ses travaux. Le Vice-Président faisant fonction de Président a les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que celui-ci.

3. Si le Président et les Vice-Présidents sont dans l'impossibilité de s'acquitter de leur mandat, le Directeur général de l'Organisation, ou son représentant, fait fonction de Président, ou il demande au représentant du pays dont est ressortissant le Président ou l'un ou l'autre des Vice-Présidents d'assumer cette fonction, jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau.

4. Le Directeur général de l'Organisation nomme, parmi les fonctionnaires de l'Organisation, un Secrétaire de la Commission qui est responsable devant lui. Le Secrétaire exerce toutes les fonctions que l'activité de la Commission peut exiger.

5. La Commission peut élire parmi les délégués un ou plusieurs rapporteurs.

ARTICLE III : Comité exécutif

1. Le Président et les Vice-Présidents de la Commission et les Présidents des organes subsidiaires de la Commission, constituent le Comité exécutif.

2. Entre les sessions de la Commission, le Comité exécutif agit au nom de celle-ci dont il est l'organe exécutif. En particulier, il soumet à la Commission des propositions concernant l'orientation générale des activités de celle-ci et son programme de travail, il étudie des problèmes particuliers et aide à assurer la mise en oeuvre du programme approuvé par la Commission.
3. Le Président de la Commission est également le Président du Comité exécutif.
4. Le Directeur général de l'Organisation peut réunir le Comité exécutif aussi souvent qu'il est nécessaire, après avoir consulté le Président. Le Comité exécutif se réunit à l'occasion de chaque session de la Commission.
5. Le Comité exécutif fait rapport à la Commission.

ARTICLE IV : Sessions

1. Les sessions de la Commission ont lieu aux intervalles fixés par la majorité des membres ou jugés nécessaires par le Directeur général de l'Organisation.
2. Le Directeur général de l'Organisation convoque les sessions de la Commission et il en détermine le lieu après avoir consulté les autorités compétentes du pays d'accueil.
3. Les membres de la Commission sont avisés au moins deux mois à l'avance de la date et du lieu de chaque session.
4. Chaque membre de la Commission y envoie un représentant qui peut être accompagné d'un suppléant et de conseillers. A moins qu'il ne remplace le représentant, un suppléant ou un conseiller n'a pas le droit de vote.
5. Les séances de la Commission sont publiques, sauf décision contraire de la Commission.
6. La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

ARTICLE V : Ordre du jour

1. Le Directeur général de l'Organisation, d'accord avec le Président de la Commission, établit un ordre du jour provisoire pour chaque session.
2. L'adoption de l'Ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire.
3. Tout membre de la Commission peut demander au Directeur général de l'Organisation d'inscrire des questions déterminées à l'ordre du jour provisoire.
4. Le Directeur général de l'Organisation communique l'ordre du jour provisoire à tous les membres de la Commission deux mois au moins avant l'ouverture de la session.

5. L'ordre du jour provisoire étant expédié, tout membre de la Commission et le Directeur général de l'Organisation peuvent proposer d'y inscrire des questions déterminées présentant un caractère d'urgence. Ces questions figurent sur une liste supplémentaire que le Directeur général de l'Organisation envoie à tous les membres de la Commission avant l'ouverture de la session si les délais sont suffisants; sinon il communique la liste au Président qui la soumet à la Commission.
6. La Commission peut, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, amender l'ordre du jour qu'elle a adopté en supprimant ou en modifiant certains de ses points ou en en ajoutant de nouveaux; elle ne peut cependant retirer de son ordre du jour les questions dont elle est saisie par la Conférence ou par le Conseil de l'Organisation.
7. Les documents dont la Commission doit être saisie au cours d'une session sont fournis par le Directeur général de l'Organisation, en même temps que l'ordre du jour ou aussitôt que possible après son envoi, aux membres de la Commission, aux autres Etats Membres de l'Organisation qui participent à la session, ainsi qu'aux Etats non membres et aux organisations internationales invitées à la session.

ARTICLE VI : Dispositions relatives au vote

1. Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.
2. Sauf dispositions contraires au présent Règlement, les décisions de la Commission sont prises à la majorité des suffrages exprimés.
3. Tout membre de la Commission peut demander un vote par appel nominal, auquel cas le vote de chaque membre est enregistré.
4. La Commission peut décider de voter au scrutin secret.
5. Les propositions formelles concernant des points de l'ordre du jour et des amendements à ce dernier sont présentées par écrit au Président qui en fait tenir le texte aux représentants.
6. S'appliquent en outre, mutatis mutandis, les dispositions de l'Article XII du Règlement intérieur adopté par la Conférence de l'Organisation.

ARTICLE VII : Observateurs

1. Tout Etat Membre ou Membre associé qui ne fait pas partie de la Commission mais que les travaux de la Commission intéressent particulièrement, peut, sur demande présentée au Directeur général de l'Organisation, assister en qualité d'observateur aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux réunions ad hoc. Il peut soumettre des mémorandums à la Commission et participer aux débats, sans droit de vote.
2. Les Etats qui ne sont ni membres ni membres associés de l'Organisation mais qui font partie de l'Organisation des Nations Unies peuvent, sur leur demande, et sous réserve des dispositions adoptées par la Conférence de l'Organisation en ce qui concerne l'octroi aux Etats du statut d'observateur, être invités à assister en cette qualité aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires ainsi qu'aux réunions ad hoc. Le statut des Etats ainsi invités est régi par les dispositions adoptées à cet égard par la Conférence de l'Organisation.

3. Sous réserve des dispositions du paragraphe 4 de l'Article VII du présent Règlement, le Directeur général de l'Organisation peut inviter des organisations internationales à assister, en qualité d'observateur, aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux réunions ad hoc.

4. La participation des organisations internationales aux travaux de la Commission et les relations entre la Commission et ces organisations sont régies par les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'Organisation et du Règlement intérieur adopté par la Conférence de l'Organisation, ainsi que par les principes généraux appliqués par l'Organisation en ce qui concerne ses rapports avec les organisations internationales. Toutes les relations de cet ordre relèvent du Directeur général de l'Organisation.

ARTICLE VIII : Procès-verbaux et rapports

1. A chaque session, la Commission approuve un rapport où sont consignés ses avis, recommandations et décisions, y compris, lorsque cela est demandé, l'opinion de la minorité. Elle peut aussi à l'occasion décider d'établir pour son propre usage tous autres procès-verbaux.

2. Les conclusions et recommandations de la Commission sont transmises à la fin de chaque session au Directeur général de l'Organisation, qui les communique aux membres de la Commission et, pour information, aux Etats non membres et aux organisations internationales représentés à la session, ainsi qu'aux autres Etats membres et membres associés de l'Organisation qui en font la demande.

3. Le Directeur général soumet à l'attention de la Conférence ou du Conseil de l'Organisation pour décision, les recommandations comportant, pour l'Organisation, des incidences sur le plan des politiques, du programme et des finances.

4. Sous réserve des dispositions du paragraphe précédent, le Directeur général de l'Organisation peut inviter les membres de la Commission à fournir à celle-ci des renseignements sur les mesures prises pour donner suite à ses recommandations.

ARTICLE IX : Organes subsidiaires

1. La Commission peut créer tels organes subsidiaires qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement de ses travaux.

2. Peuvent faire partie de ces organes subsidiaires des membres de la Commission qui ont fait connaître au Directeur général de l'Organisation leur désir d'en faire partie, ou des membres de la Commission choisis par elle, ou des personnes nommées à titre individuel.

3. Les représentants des membres d'un organe subsidiaire doivent, autant que possible, participer aux travaux de manière suivie et être spécialistes des questions dont s'occupe ledit organe.

4. La Commission peut recommander au Directeur général de convoquer des réunions ad hoc, soit de membres de la Commission, soit d'experts nommés à titre individuel, afin de préparer des plans à long terme qui pourraient nécessiter la création d'un organe subsidiaire ou pour étudier des questions trop spécialisées pour être discutées avec profit durant les sessions ordinaires de la Commission. La Commission désigne ceux de ses membres qui assisteront à ces réunions ad hoc ; lorsqu'il s'agit de réunions ad hoc d'experts nommés à titre individuel, la Commission décide s'ils seront désignés par elle ou par le Directeur général de l'Organisation.

5. La Commission fixe le mandat des organes subsidiaires et réunions ad hoc ainsi que la façon dont ils lui rendent compte.
6. La création d'organes subsidiaires et la convocation de réunions ad hoc sont subordonnées à l'existence des crédits nécessaires dans le chapitre correspondant du budget approuvé de l'Organisation. Avant de prendre une décision quelconque entraînant des dépenses à propos de la création d'organes subsidiaires, la Commission est saisie d'un rapport du Directeur général sur les incidences administratives et financières de cette décision.
7. Chaque organe subsidiaire et chaque réunion ad hoc élit son propre Bureau, dont les membres sont rééligibles.
8. Le Règlement intérieur de la Commission s'applique mutatis mutandis, à ses organes subsidiaires et aux réunions ad hoc.

ARTICLE X : Dépenses

1. Les frais de participation des représentants des membres de la Commission, de leurs suppléants ou de leurs conseillers, aux sessions de la Commission, du Comité exécutif, des organes subsidiaires ou réunions ad hoc, sont à la charge de leurs gouvernements ou organisations respectifs. Si le Directeur général de l'Organisation invite des experts à participer à titre personnel aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires ou à des réunions ad hoc, leurs dépenses sont à la charge de l'Organisation.
2. Les opérations financières de la Commission, de ses organes subsidiaires et de ses réunions ad hoc sont soumises aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Organisation.

ARTICLE XI : Langues

1. Les langues officielles de la Commission sont l'anglais et le français.
2. La Commission décide, au début de chaque session, laquelle ou lesquelles de ces langues elle entend utiliser dans ses travaux. Tout représentant qui s'exprime dans une autre langue doit en assurer l'interprétation dans l'une des langues de travail.

ARTICLE XII : Amendements au Règlement intérieur et suspension de l'application de ses articles

1. La Commission peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, adopter des amendements ou des additifs au présent Règlement, sous réserve que la proposition d'amendement ou d'addition ait été communiquée 24 heures à l'avance. Les amendements ou additifs au présent Règlement entrent en vigueur après approbation par le Directeur général de l'Organisation, sous réserve de confirmation par la Conférence ou par le Conseil de l'Organisation, selon le cas.
2. La Commission peut, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés et à condition qu'une proposition dans ce sens ait été communiquée 24 heures à l'avance, suspendre l'application de l'un quelconque des Articles du présent Règlement, à l'exception des Articles I-1, II-4, IV-2 et 6, V-6, VI-2, VII, VIII-3 et 4, IX-5 et 6, X et XII-1. Si aucun représentant des membres de la Commission ne s'y oppose, le préavis de 24 heures peut ne pas être exigé.

RESUME DES RAPPORTS D'ACTIVITE SPECIAUX
SUR LE REEXAMEN DES TENDANCES
DES RESSOURCES ET DES BESOINS EN BOIS

INTRODUCTION

A sa cinquième session, en février 1960, la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique a décidé que "sa prochaine session serait principalement consacrée à la reconsidération complète des tendances régionales en matière d'approvisionnement et de besoins en bois. A cet effet, la version imprimée de l'étude qui sera alors disponible, devra être complétée par des rapports des pays, lesquels, pour aussi préliminaires qu'ils soient, devraient indiquer dans quelle mesure les objectifs ont été révisés dans chaque pays de façon à combler le déficit attendu dans la fourniture de bois, quel en serait le coût en termes de terrain et d'argent et quel serait le rendement des investissements nécessaires. De façon à faciliter leur analyse, de tels rapports nationaux devraient suivre d'aussi près que possible un schéma que le Secrétariat rédigerait et qu'il ferait circuler assez à l'avance de façon que les comptes rendus soient envoyés trois mois au moins avant la session. Ces rapports pourraient ensuite être reproduits et distribués par anticipation. On recommanda également que les pays soient invités à préparer leurs travaux en se fondant sur la consommation par habitant ou la destination finale des produits, selon la forme sous laquelle les informations convenables peuvent être obtenues localement."

(Section 57 du rapport de la cinquième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique, document FAO/APFC - 60/15.1, Rev.1)

Les "Tendances et perspectives du bois dans la région de l'Asie et du Pacifique" ont proposé une évaluation de:

- (1) la consommation actuelle des produits forestiers;
- (2) les besoins futurs probables en produits forestiers;
- (3) la mesure dans laquelle les ressources forestières de la région seront à même de satisfaire ces besoins futurs;
- (4) la structure actuelle du commerce des produits forestiers;
- (5) les autres rôles de la forêt dans le développement de la région.

L'étude a mis en évidence la faiblesse de la consommation individuelle généralement observée dans la région. L'augmentation des besoins en bois d'oeuvre et d'industrie sur le niveau de 1953-55 a été estimée, pour 1975, devoir être de 85%; pour le bois de feu, elle serait de 60 pour cent. Le déficit, actuellement relativement faible, de l'approvisionnement régional (1,5 pour cent de la consommation) augmentera, selon l'étude, jusqu'à une proportion importante (13,5 pour cent de la consommation), malgré une augmentation notable de la capacité de production des forêts estimée, en admettant que leur aménagement fera des progrès raisonnables.

Dès la publication de l'étude, le taux d'accroissement de la consommation s'avérait dans bien des pays beaucoup plus rapide que les prévisions dans d'autres pays, l'augmentation des quantités enlevées était telle qu'elle suscitait des inquiétudes quant aux ressources futures en bois. On savait en outre que dans plusieurs pays, une étude nationale détaillée de la situation avait été entreprise. C'est pourquoi il a semblé opportun de concentrer les efforts de la présente session sur ce problème.

Pour permettre aux pays membres de consacrer l'attention nécessaire aux rapports demandés sur le réexamen des besoins et des ressources futurs en bois, on a renoncé à demander les rapports d'activité nationaux habituellement présentés à la Commission. Par contre, on a envoyé à 25 gouvernements membres (en avril 1962) un plan de rapport sur la façon dont, dans chaque pays, on a réagi devant la publication de "L'Etude sur l'Evolution et les tendances du marché du bois dans la région de l'Asie et du Pacifique," sur les mesures prises à ce propos, sur les constatations dérivant d'une révision et d'un perfectionnement de leur connaissance de la situation nationale, et sur les dispositions prises ou prévues pour assurer le niveau optimum de production des forêts nationales, en rapport avec les besoins nationaux et avec le développement du commerce international.

A la fin du mois d'août, les rapports de tous les grands pays, et de tous les petits pays sauf deux, étaient parvenus au siège de l'Organisation. Le contenu de ces rapports est encourageant, car il démontre que la plupart des pays s'inquiètent sérieusement de l'augmentation des besoins en bois, et qu'ils ont pris des mesures tant pour réexaminer la situation que pour assurer les actions opportunes. La différence des méthodes et points de vues des différents pays rend toutefois difficile l'établissement d'un résumé statistique régional.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION

Il est encourageant de constater que la majorité des gouvernements ont pris conscience de l'importance des conséquences que peut avoir le développement de l'offre et de la demande des produits forestiers dans la région. La plupart des rapports nationaux signalent que des plans de développement des forêts et des industries forestières ont été établis et mis à exécution avec énergie. Dans l'ensemble l'équilibre - ou le déséquilibre - actuel, et celui qui est prévu pour l'avenir, entre l'offre et la demande, ne différeront pas radicalement de ce qui a été publié dans "L'étude sur l'évolution et les perspectives du marché du bois dans la Région de l'Asie et du Pacifique". Toutefois, d'une façon générale, les besoins croissent plus rapidement qu'il n'avait été prévu, tandis qu'en revanche, les perspectives de l'approvisionnement s'amélioreront grâce aux mesures qui ont été prises. Cependant, l'examen des prévisions en matière de ressources ou de besoins indique qu'il reste encore beaucoup à faire.

Dans la partie centrale de la région, où les forêts sont des forêts tropicales pérennes ou à feuilles caduques, la superficie forestière est presque partout suffisante. Les sous-régions désignées dans l'étude sur

l'évolution et les perspectives du marché du bois dans la région de l'Asie et du Pacifique sous les noms d'Asie du Sud-Est continentale et insulaire comprennent des pays qui jouissent de cette situation privilégiée. Avec quelques réserves, on peut ajouter à ce groupe Ceylan. Presque sans exception, les pays de cette partie de la région indiquent que leurs ressources forestières sont suffisantes, ou plus que suffisantes, non seulement pour assurer la satisfaction des besoins nationaux, mais encore, et ceci malgré la poussée démographique et l'augmentation de la consommation individuelle, pour exporter des volumes considérables. D'autre part, presque sans exception, ces pays signalent un besoin urgent de développer et d'augmenter la productivité des forêts et des industries forestières. C'est là une conséquence des problèmes de la mise en valeur des forêts feuillues tropicales, qui présentent des associations de très nombreuses essences dont un grand nombre n'ont pas encore été utilisées, ou sont même inconnues, dans le commerce. Cela provient aussi du fait que dans la plupart de ces pays c'est seulement ces toutes dernières années que l'on a fait des tentatives réelles d'assurer un développement intégré.

Or ces pays présentent des besoins nombreux et variés à toutes les phases du processus de développement. Dans bien des cas, il faut assurer la permanence d'un domaine forestier en établissant des réserves forestières nationales, comme des dispositions le prescrivent en Birmanie et aux Philippines, ou bien en stabilisant la propriété privée, comme en Nouvelle-Guinée-Papouasie. La destruction de forêts par l'agriculture itinérante représente souvent un problème grave et difficile à résoudre.

Des inventaires sont en cours dans la plupart des pays. Au Cambodge, en Indonésie et en Nouvelle-Guinée Occidentale, en particulier, on attache une grande importance à l'achèvement ou à l'amélioration des inventaires forestiers nationaux. Dans d'autres pays, on a besoin d'inventaires détaillés de zones limitées à des fins précises. Le besoin de développer le réseau de routes de vidange et de voies ferrées se fait vivement sentir en Thaïlande; au Laos, en Indonésie, en Birmanie, à Ceylan, à Sarawak, aux Fidji et au Népal. En outre, à Brunei, en Papouasie-Nouvelle Guinée et en Nouvelle Guinée occidentale l'aménagement de ports est nécessaire. L'Indonésie, le Cambodge et Fidji ont des plans et programmes de plantation importants tandis que dans d'autres pays, on effectue des boisements sur une base expérimentale, afin de formuler une politique de plantation.

Dans bien des cas, il y aurait lieu d'améliorer les méthodes d'abattage et débardage, et celles des scieries, ainsi que d'établir de nouvelles scieries. Souvent, il serait important d'augmenter la productivité et l'efficacité afin de réduire les prix de revient pour mieux affronter la concurrence sur le marché d'exportation. Sans doute les plus petits pays ne peuvent-ils guère envisager de créer des industries de la pâte et du papier, qui sont beaucoup plus économiques lorsqu'elles sont grandes, mais de nombreuses fabriques de pâte et de papier, ainsi que des fabriques de contreplaqué, de panneaux de fibres et de panneaux de particules sont prévues dans les plans de cette partie de la région.

Malgré les nombreux problèmes, et particulièrement les difficultés de financement, cette partie de la région pourra, avec le temps, satisfaire les besoins locaux - sauf en ce qui concerne certains produits manufacturés (notamment la pâte de bois à longues fibres et les sciages résineux) - et même produire un excédent exportable de grumes, de sciages et de contre-plaqués d'essences tropicales.

Par contre, les rapports de tous les pays d'Asie orientale signalent que leurs ressources en forêts sont insuffisantes pour couvrir les besoins locaux. En outre, deux de ces pays ont un important commerce d'exportation de contreplaqué, qu'ils ont l'intention de maintenir. Tous les pays de cette sous-région ont dû, pour subvenir aux besoins nationaux, effectuer des coupes excessives dans leurs forêts et importer des volumes considérables de grumes et de sciages. Malgré l'augmentation des prix et les plans visant à employer de plus en plus de matériaux non ligneux, l'augmentation de la demande exigera une augmentation considérable des importations ainsi que d'énergiques programmes de développement des forêts et des industries forestières. Ainsi, au Japon, on se propose de développer la viabilité forestière, d'accroître les plantations, d'augmenter la productivité des scieries (qui actuellement ont un excédent inutilisé de capacité) et d'augmenter encore les industries du contreplaqué et des panneaux de particules. La Corée s'est engagée dans un programme de remplacement du bois par d'autres produits, et dans une politique d'encouragement des importations de grumes et de pâte de bois en vue de leur transformation locale. A Hong Kong, presque tous les besoins en bois sont importés sous forme de bois rond, et il n'y a guère de possibilité de satisfaire une part sensible de la demande avec du bois de production locale.

En Asie du Sud, l'écart entre les besoins et les ressources ne fait que s'aggraver. En Inde, bien que les autorités forestières soient pleinement conscientes du problème, les besoins de terre pour augmenter la production vivrière, pour mettre en valeur les vallées, et pour des projets de reclassement de la population ont imposé des limites étroites aux possibilités d'expansion du domaine forestier. Au Pakistan également, la consommation dépasse la production et même l'expansion des programmes forestiers n'évitera pas que l'on soit obligé de soumettre les forêts à une exploitation excessive ou d'augmenter dans une mesure considérable les importations pour satisfaire les besoins futurs.

En Océanie, d'audacieux programmes de plantation ont permis à la demande croissante d'être satisfaite malgré l'insuffisance des forêts locales. Toutefois l'Australie aura besoin d'importer des volumes considérables, qui dépassent ce que pourront fournir la Nouvelle-Zélande et la Papouasie-Nouvelle Guinée.

ETUDES SUR LES BESOINS ET LES RESSOURCES

Cinq ans se sont écoulés depuis la soumission des rapports nationaux sur la consommation et la production actuelle et prévue pour l'étude régionale des besoins et des ressources. Depuis lors, des progrès considérables ont été réalisés dans plusieurs pays dans le sens d'un ré-examen de la situation. 1/

1/ Des estimations statistiques révisées, accompagnées de commentaires, sont jointes à ce rapport (Annexe I).

La mesure la plus notable est peut-être celle qui a été prise en Nouvelle-Zélande. Un Bureau spécial de planification a été fondé en 1961 à titre permanent, pour s'occuper des problèmes de l'offre et de la demande. Une étude très minutieuse, par produit et par utilisation principale, donne des prévisions de la consommation jusqu'en 1975, ainsi que des estimations du commerce et de l'expansion industrielle. Bien que la consommation de sciages par habitant soit en diminution, une réduction du taux estimé de conversion des grumes en sciages a eu pour effet une augmentation des besoins prévus en bois ronds. L'estimation de la consommation future de papiers et cartons a aussi été augmentée considérablement.

Au Japon, une étude détaillée des utilisations finales avec des prévisions pour 1970 et 1980 a été établie, ainsi que des estimations des coupes possibles en 1970, 1980, 1990 et 2000. Devant la rapidité de la croissance de l'économie japonaise, il a fallu augmenter les prévisions de la consommation. La consommation de sciages et surtout celle de contreplaqués a augmenté beaucoup plus rapidement que ne le prévoyait l'étude régionale. Les prévisions des besoins en bois en 1962 qui avaient été présentées par le Japon à la 5ème Commission des Forêts pour l'Asie et le Pacifique étaient déjà dépassées en 1960.

En Australie, les autorités forestières ont établi des prévisions pour l'an 2000, produit par produit. La Banque d'Australie et de Nouvelle-Zélande a établi, pour le compte d'une société d'exploitation du bois privée, une prévision des principaux articles de consommation pour 1970 et 1975, ainsi que des prévisions des quantités enlevées de grumes de sciage.

Au Pakistan, en suivant les directives de l'étude de la FAO et de la CEAEO, on a récemment estimé la consommation actuelle par utilisation finale ainsi que des prévisions globales pour 1980 et une estimation des ressources futures.

En Indonésie, les résultats du recensement ont justifié une augmentation des estimations, faite à partir d'un sondage, de la consommation en 1953-55. Cette augmentation des estimations de base, ajoutée à une augmentation considérable du taux prévu de l'accroissement du revenu national, ont été à la base d'une révision des estimations de la consommation future, pour lesquelles on est parti des utilisations finales pour établir des prévisions pour 1960, 1970 et 1975. En dehors des prévisions de la consommation, on a estimé pour les mêmes années les ressources en matière première et les excédents exportables. On prévoit qu'un pourcentage considérable mais décroissant rapidement, de la consommation de papier, devra être importé.

Aux Philippines, le Bureau des Forêts et le Conseil Economique National travaillent actuellement ensemble à une étude nationale de l'évolution et des perspectives du marché du bois, par utilisations finales. Les résultats n'en sont pas encore publiés.

En Inde, l'étude détaillée, par utilisations finales, qui avait été préparée pour l'étude régionale a été complétée par le travail d'un expert de la FAO.

Une brochure de recherche malaise, intitulée "Quelques aspects de la politique forestière dans la Fédération de Malaisie" (1959), propose trois différents programmes de principe, avec trois différents objectifs de production forestière, pour une période de 70 ans. Un groupe de travail ministériel a présenté des objectifs au Gouvernement; le choix du programme dépend désormais de la décision du gouvernement. Les prévisions de la consommation en 1975 ont été établies à partir des taux de croissance déterminés dans l'étude FAO-CEAEO pour l'Asie continentale du Sud-est. Une série de prévisions de la demande de sciages, en 1954, 1974, 1994, 2014 et 2034 ont également été établies, ainsi que des estimations de l'allure générale du développement des industries.

Pour la Nouvelle-Guinée occidentale, on a estimé les besoins par catégories en produits en 1965, 1970 et 1975, et établi des prévisions de l'exploitation forestière pour les mêmes années, indiquant séparément les quantités enlevées pour la consommation nationale et pour les exportations. En outre, il y a des prévisions à court terme de la production de sciages jusqu'en 1963.

La République de Corée a planifié la production de papier journal jusqu'en 1967, année par année, estimant l'approvisionnement en bois à pâte national (environ la moitié des besoins). Les besoins en bois de mine ont été estimés pour chaque année jusqu'en 1966. Le problème des ressources est inquiétant, et il s'est avéré nécessaire de rationner le bois.

A Ceylan, il y a un plan de production de bois jusqu'en 1980, et, de façon moins détaillée, jusqu'en 2040. Selon les plans, le pays devrait pratiquement suffire à ses besoins en bois dès 1964. Il n'a pas été établi de prévision de l'augmentation de la demande, mais les approvisionnements en bois prévus seront en 1980 presque deux fois le volume de la consommation actuelle, et en 2040, cinq ou six fois celle-ci.

Pour le Fidji, les constatations et prévisions de "La Commission d'enquête sur les ressources naturelles et l'évolution démographique de la Colonie de Fidji" sont encore valables. La prévision des besoins en bois reposait sur une estimation de la consommation moyenne par habitant établie à partir d'une étude minutieuse de la production et des importations actuelles, et sur les prévisions concernant la croissance démographique.

Au Laos, on considère que les prévisions établies en 1957 pour l'étude de la FAO et de la CEAEO sont encore valables.

Au Népal, on a tenté récemment d'estimer les quantités enlevées actuellement, ainsi que les besoins de la consommation de 1962 et 1972. L'autorité forestière reconnaît la nécessité de formuler une politique en matière d'évaluation des tendances du marché du bois.

Les autres pays ayant fait rapport n'ont que des études limitées, ou inexistantes, sur la consommation actuelle; certains ont toutefois des prévisions des ressources, sous une forme ou sous une autre. Brunéi a évalué approximativement la production des scieries jusqu'en 1975. Au Viet-Nam, on a établi une prévision de la production des forêts jusqu'en 1977. La Birmanie a des plans à court terme et à long terme des coupes jusqu'en 1965, compte tenu des besoins éventuels d'une usine de pâte à papier. La Thaïlande a présenté une estimation de la consommation par habitant et de la consommation totale en 1975, ainsi qu'un exposé général sur les tendances.

Il se dégage des études les conclusions générales suivantes: dans les pays avancés, la consommation de sciages diminue, ou du moins son taux d'accroissement diminue, tandis que la consommation de contreplaqué et de papiers autres que le papier journal augmente - plus rapidement qu'il n'avait d'abord été prévu. Dans les pays en voie de développement, au contraire, la consommation de sciages continue à augmenter très rapidement. Quant aux autres panneaux à base de bois, leur développement varie en fonction de différents autres facteurs, tels que les ressources en sciages et en contreplaqué et la dimension du marché. Presque tous les pays font des plans pour subvenir dans une plus large mesure à leurs besoins intérieurs et beaucoup espèrent dans l'ensemble trouver un approvisionnement suffisant dans leurs forêts. Mais cette dernière généralisation présente des exceptions d'importance, telles que l'Inde, le Pakistan, le Japon, la République de Corée, Hong Kong et l'Australie.

LES FORÊTS ET LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Plusieurs pays ont des plans de développement des forêts qui constituent une partie essentielle de leurs plans de développement économique à moyen terme. En Indonésie, le Plan de Développement général contient une mention spéciale de l'expansion des forêts et des industries forestières; en Thaïlande, le Plan National de Développement économique (Plan de six ans: 1960-65) comprend un vaste plan de reboisement. Au Japon, le Plan économique à long terme (Plan de doublement du revenu) comprend des plans concernant l'offre et la demande de bois. La rapidité des changements a déterminé une augmentation des objectifs du plan au début de 1962. Tous les cinq ans, le Ministre de l'Agriculture et des Forêts établit le plan forestier général pour les dix années suivantes. A Brunéi le plan de développement des routes et ports qui fait partie du Plan quinquennal de développement est très important pour les forêts. Il comprend aussi des dispositions prévoyant une usine de préservation du bois.

Il y a de nombreux plans d'expansion des industries de transformation, et en outre, lorsqu'il n'y a pas de plan, ou que ceux-ci ne sont pas publiés, il y a souvent des prévisions. Ces plans et prévisions sont résumés plus bas.

DEVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION ET DE L'ADMINISTRATION FORESTIERES

a) Législation forestière

La plupart des gouvernements de la région considèrent que les progrès de la législation représentent un pas en avant dans la mise en oeuvre de leurs politiques forestières. Le Cambodge, le Japon, le Népal, les Philippines et la Thaïlande ont promulgué des codes forestiers de base, tandis qu'en Australie, à Fidji, en Inde et en Indonésie, des mesures législatives d'une portée plus limitée ont été adoptées. A Ceylan, en Malaisie et au Viet Nam, la préparation de nouvelles ordonnances forestières est à un stade avancé.

Au Japon, le Ministre de l'Agriculture et des Forêts établit périodiquement, conformément à la loi forestière révisée, un plan forestier national basé sur les objectifs chiffrés de production établis à long terme à partir de prévisions de l'offre et de la demande. Aux Philippines, la nouvelle Loi forestière permanente vise expressément à assurer la permanence des forêts, y compris celles qui sont destinées à des fins non économiques. En Inde, la législation récente concerne la faune, et, dans quelques cas, les règlements d'aménagement des forêts privées.

b) Organisation de l'administration forestière

Comme on l'a signalé ci-dessus, il se manifeste dans la région une tendance à l'intégration des politiques forestières dans les plans de développement nationaux. Dans certains pays, la structure de l'administration forestière reflète cette tendance. Ainsi, en Indonésie, l'aménagement des forêts nationales productives et profitables est confié au PERHUTANI, un organisme expressément chargé de travailler à la production et à la commercialisation du bois, afin d'en tirer un bénéfice maximum pour financer les projets de développement du Plan national de développement.

En Australie, un progrès a été fait dans le sens de la coordination des services des forêts indépendants des différents Etats, avec la décision de créer un Conseil forestier australien qui jouera un rôle consultatif à l'échelon national.

On signale une certaine décentralisation territoriale en Inde, où dans la plupart des Etats on a entrepris de subdiviser les vastes juridictions exécutives forestières en unité plus petites et plus flexibles et en Indonésie, où la responsabilité de l'aménagement des forêts de l'organisation du commerce et de la distribution des produits forestiers a été transférée aux administrations provinciales.

Des mesures de réorganisation et d'expansion des services forestiers sont signalées en Australie, au Cambodge, au Japon, en Papouasie-Nouvelle Guinée, et en Thaïlande.

c) Propriété forestière

Le régime de la propriété forestière est loin d'être uniforme dans la région, mais, dans l'ensemble, la propriété publique est la plus courante. Toutefois, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Japon, une assez grande partie des forêts est de propriété privée, et à Hong-Kong, Fidji et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, presque toutes les terres forestières appartiennent à des unités communales ou familiales. Par contre, il n'y a pas ou presque pas de forêts privées en Birmanie, au Cambodge, à Ceylon, en Malaisie, au Népal, aux Philippines, au Viêt-Nam.

Le régime de la propriété forestière a changé en Indonésie, où la Loi Agraire Fondamentale de 1960 limite étroitement la propriété terrière privée, en sorte que 91% des forêts sont maintenant propriété de l'Etat, le reste appartenant essentiellement à des communautés. En Inde également, 92.3% de toutes les superficies forestières appartiennent à l'Etat, et les forêts privées qui existent encore seront nationalisées ou converties à d'autres usages, parce qu'elles sont mal aménagées du fait des prix trop faibles de leurs produits.

d) Organisation des forêts privées

L'Etat fait appel à différentes mesures d'ordre législatif, financier ou technique pour assurer la protection, la régénération, et la rationalisation de l'utilisation des forêts privées.

En Nouvelle-Zélande les propriétaires de forêts de plantation sont groupés en associations avec lesquelles le Service des Forêts coopère activement. Il existe également plusieurs petites sociétés de boisement; une grosse industrie de pâte et papier produit toute sa matière première dans des forêts de sa propriété. En Australie, les industries ont augmenté leurs plantations, et la superficie des forêts de ferme, encore limitée, est en voie d'augmentation. Il est prévu que les plantations privées de résineux donneront un apport considérable à l'économie nationale; l'Etat de Victoria a promulgué une législation permettant de louer des terres domaniales inutilisées pour des plantations d'essences commerciales.

Aux Fidji, la législation de 1961 prévoit la création d'un Fonds de Régénération des forêts alimenté par une partie des droits perçus sur les produits des forêts privées et destiné à financer des travaux de boisement ou de reboisement en dehors du domaine forestier national permanent.

Au Japon, la Loi forestière révisée prescrit que toutes les propriétés forestières de plus de 5 hectares seront comprises dans le Plan national d'aménagement; les administrations préfectorales sont autorisées à imposer des mesures de régénération et d'aménagement dans les forêts privées. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, où la plupart des

forêts sont privées, on envisage d'établir des réserves forestières dont la propriété restera à la population, mais dont l'aménagement sera exécuté par le Service des Forêts.

En Inde, les plans d'avenir comprennent un vaste programme de forêts de fermes ainsi que la création de forêts de village pour produire le bois de feu nécessaire dans les zones rurales.

Bien que les forêts privées ne jouent pas un rôle permanent en Indonésie, les industries du bois ont provoqué une augmentation considérable des plantations privées.

e) Ressources financières

Les services des forêts de la région sont financés par le Budget national ordinaire. Les revenus perçus par les Services forestiers (droits sur les produits, licences, loyers, etc.) sont généralement considérés comme recettes courantes de l'Etat. Dans certains pays, toutefois, les crédits destinés à l'administration forestière ont d'autres sources: Au Cambodge, une partie du revenu dérivant des ventes des produits forestiers est réservé à des investissements directs du Service des forêts. En Australie, dans la plupart des Etats, il est prévu un Fonds forestier, financé par un certain pourcentage des revenus des forêts domaniales. Ces Fonds sont presque toujours complétés par des subventions de l'Etat et par des Fonds de crédit. En Nouvelle Zélande de même, le financement de l'administration forestière provient des revenus forestiers, de crédits de l'Etat et d'emprunts. Au Japon, un Compte spécial d'Assurance forestière est financé par les recettes des primes d'assurance forestière.

En Inde, on a tenté de persuader les Etats de créer des fonds forestiers ou d'allouer un certain pourcentage des recettes forestières à l'amélioration du domaine forestier. Cette idée n'a guère eu de succès jusqu'à présent, mais le Plan quinquennal en cours prévoit des crédits raisonnables pour le développement forestier. Au Laos, un des objectifs de la politique forestière est la création d'un Fonds forestier capable de subvenir aux besoins à long terme du Service forestier.

LE DOMAINE FORESTIER ET SON AMENAGEMENT

De grands progrès ont été accomplis dans la clarification du statut du domaine forestier. Ces progrès, ainsi que les plans d'avenir dans ce domaine, sont résumés sous les titres de démarcation et de prix en réserve ci-dessous.

a) Démarcation: progrès accomplis et plans

Plusieurs pays poursuivent régulièrement la démarcation des forêts. Les forêts privées sont en cours de démarcation en Inde;

la démarcation se poursuit au Népal (où 1.440 miles de limites ont été démarquées). Parmi les superficies démarquées récemment,

signalons: 805,050 hectares en Thaïlande et 27.000 hectares au Japon. En Australie, 2,6 millions d'hectares sont démarqués chaque année dans l'Etat de Victoria, tandis que 40.000 hectares sont étudiés chaque année aussi afin d'identifier des terrains propres à être plantés en résineux. En Malaisie, toutes les réserves sont démarquées et font l'objet de levées et de plans; le travail futur de démarcation suivra celui de mise en réserve.

En Thaïlande, la démarcation et la mise en réserve des forêts à l'échelon national est une des tâches importantes du Plan quinquennal; elles sont considérées un préalable nécessaire à toute intensification de l'aménagement. L'Indonésie a un programme de 14,600.000 hectares de démarcations. Aux Philippines, près de 6.660.000 hectares, qui ont été classés comme forêts permanentes, doivent être démarqués; en Nouvelle Guinée occidentale, 750.000 hectares de forêts inventoriées seront désignées pour la production de bois d'ici 1975. Au Japon, 80.000 hectares de démarcations nouvelles doivent être faites d'ici 1970.

b) Mise en réserve: progrès accomplis et plans

Parmi les mises en réserve récentes dans la Région, il faut citer 122.000 hectares en Thaïlande, 190.000 hectares en Malaisie, et 180.000 hectares en Inde. Au Laos, 62.500 hectares ont été mis en réserve en 1958, portant la superficie totale des réserves à 155.420 hectares; au Japon, 1.178.000 hectares ont été réservés entre 1956 et 1960. En Australie, 198.000 hectares ont été réservés depuis deux ans, en Nouvelle-Zélande, 50.000 hectares depuis trois ans, et à Fidji, 1.000 hectares en 1960 et 1961.

Dans certains pays, d'amples politiques de mise en réserve sont mises en oeuvre. Ainsi en Birmanie on vise à doubler la superficie des forêts réservées, qui devraient passer de 13,27% à 25% du territoire national, et le second plan quinquennal (1961-65) prévoit la mise en réserve de près de 2 millions d'hectares. Aux Philippines, où le Bureau des Forêts est tenu de garder 42% de la superficie des terres, 8 réserves, pour une superficie totale de 2.125.000 hectares, sont à l'étude, outre les 1.100.000 hectares de réserves existantes. En Thaïlande, on vise à réserver comme forêts permanentes 50% du territoire national; l'Indonésie a un programme de 3.500.000 hectares de mises en réserve, le Japon de 1.836.000, le Laos de 43.000, le Cambodge de 581.000 (outre les 3,8 millions d'hectares de réserves existantes). En Inde, 200.000 hectares doivent être réservés dans le territoire de Tripura, tandis que 390.000 hectares de forêts protégées dans les Andamans vont être réservées. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, il est prévu de réserver 1,6 million d'hectares d'ici 1970 et 4 millions d'ici 1980 pour assurer la consommation de l'an 2000.

Dans certains pays, comme la Birmanie, il y a une politique d'annulation des réserves. Dans d'autres, les annulations des réserves ne sont faites que dans le cadre d'un plan sélectif qui prescrit d'autre

part de nouvelles mises en réserve ou plantations; c'est le cas du Japon, où 200.000 hectares de réserves ont été déclassés entre 1956 et 1960, et 272.000 hectares doivent encore l'être d'ici 1979; en Malaisie, où 18.000 hectares de réserves ont été annulées récemment, outre 52.000 hectares précédemment annulés. En Thaïlande, 15.800 hectares ont été dé-réservés.

Dans certains cas, les réserves sont annulées du fait des exigences prioritaires d'autres utilisations des terres: ainsi, à Ceylan, de petites superficies sont converties à l'agriculture ou utilisées pour l'expansion des villages (1.200 hectares l'an dernier). Au Laos, 1.700 hectares de réserves ont été détruites pour l'expansion de la construction; au Cambodge, la mise en réserve sera annulée sur 11.600 hectares pour différentes raisons. De même en Inde, malgré les efforts de reboisement du gouvernement, on estime que 1.300.000 hectares risquent d'être submergés par des réservoirs à usages multiples ou utilisés pour reclasser les réfugiés.

Au Viet Nam, un projet de dé-réservation partielle, sur 10.000 hectares, est à l'étude, ce qui est d'autant plus inquiétant que les 2 projets de réserve ont été abandonnés.

c) Progres recents et plans en matiere d'inventaire forestier

Les rapports présentés par la majorité des pays pour ce ré-examen s'ils indiquent des progrès dans certains cas considérables, laissent toutefois entrevoir qu'il reste un travail énorme à accomplir avant que l'inventaire forestier complet de la région soit établi. Seul le Japon a entrepris un inventaire forestier complet à une échelle intensive, et les inventaires continus sont à leurs premiers pas dans l'ensemble de la région.

Dans deux pays, une reconnaissance des forêts accessibles ou potentiellement accessibles a été faite: en Thaïlande et en Malaisie. En Thaïlande, le travail a été aidé par des officiers forestiers de la FAO en mission au titre du PEAT. En Papouasie, une reconnaissance est en cours et devrait être achevée en 1966, tandis qu'en Indonésie le travail d'inventaire se concentre dans certaines régions précises où il est essentiel d'avoir des renseignements sur les ressources en matières premières en vue de la planification du développement industriel. L'inventaire de Kalimantan oriental se fait avec l'aide d'experts japonais.

En Inde, il y a un projet de ré-évaluer intégralement les ressources forestières nationales afin de choisir des sites pour l'implantation d'industries au titre du Plan quinquennal actuel; ce travail se fera avec l'assistance du Fonds Spécial des Nations Unies par le truchement de la FAO. Au Cambodge et au Pakistan, des projets spéciaux sont en cours. Au Laos et en République de Corée, il existe des plans pour un inventaire complet, mais ces plans n'ont pas encore

été mis en oeuvre. A Sarawak, les travaux d'inventaire ont jusqu'à présent été limités aux forêts de marécages accessibles; tandis que la majorité des forêts, qui se trouvent à l'intérieur des terres, n'ont pas encore été inventoriées. Au Viet-Nam les travaux d'inventaire ont été interrompus ces deux dernières années, mais il y a des plans pour 1962 et 1963. Au Népal, l'inventaire des forêts a été entrepris à la fin de 1961, et se poursuivra jusqu'à achèvement.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande se trouvent dans une situation différente, ayant l'une et l'autre de grandes plantations. Pour ces plantations ainsi que pour les forêts naturelles locales les plus accessibles et les meilleures, les inventaires sont à peu près complets, mais on n'a que "des renseignements fragmentaires sur le reste des forêts en Australie."

Les forêts de Hong Kong sont toutes de plantation; elles couvrent actuellement 5.600 hectares, complètement inventoriés. A Fidji, un travail de reconnaissance a été fait sur les forêts qui seront exploitées dans les cinq années à venir. A Brunei, il n'existe pas encore d'inventaire, mais il existe un plan pour remédier à cette lacune dans le cadre d'une enquête d'ensemble sur les ressources naturelles du pays.

Les Philippines ont récemment adopté la photographie aérienne pour leurs travaux d'inventaire, et ont le projet de couvrir une grande partie des zones non encore couvertes dans les trois années à venir. La Nouvelle-Guinée occidentale a des plans pour compléter l'inventaire forestier (depuis trois ans, des zones choisies ont été photographiées). A Ceylan, les travaux d'inventaire sont avancés grâce à des accords au titre du Plan de Colombo.

Les rapports nationaux indiquent presque sans exception que l'on fait un large appel à la photographie aérienne et aux cartes dressées d'après les photographies aériennes pour faciliter les études sur les ressources forestières. Dans plusieurs pays, notamment l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon, l'usage de la photographie aérienne est très développé; les travaux d'inventaire couvrent au Japon un cinquième du pays chaque année, et la totalité des forêts ont déjà été couvertes deux fois de la sorte. L'Australie et la Malaisie emploient des machines mécanographiques pour les chiffres des inventaires, et en Australie, il est prévu d'installer prochainement une machine électronique encore plus rapide dans un proche avenir.

D'une façon générale, les progrès des études sur les ressources forestières sont liés au progrès que font les pays dans la reconnaissance et la cartographie des ressources naturelles en général. Mais lorsque l'exploitation forestière fournit des recettes d'exportation considérables, on a tendance à considérer les enquêtes sur les ressources forestières comme un préalable à la planification de l'exploitation, sans tenir suffisamment compte de l'aménagement et de la conservation. Il serait souhaitable que dans tous les pays de la région on prenne conscience de l'utilité des inventaires forestiers pour évaluer à l'avance l'accroissement annuel ainsi que d'autres renseignements indispensables pour l'aménagement et la conservation des forêts. Il faudrait également s'efforcer d'intensifier les travaux d'inventaire afin de pouvoir soumettre toutes les forêts à un aménagement rationnel.

d) Facilités d'accès

En Birmanie, au Cambodge, en Nouvelle-Zélande, la superficie des forêts exploitables augmente grâce à l'amélioration des facilités d'accès. En Inde, 1.600.000 hectares, et 5000 ha. à Brunei ont ainsi été ouverts récemment. A Fidji, 16.000 hectares sont devenus accessibles depuis 1961; l'Etat subventionne la construction de routes forestières à condition que la route serve aussi à d'autres usages et que certaines règles d'exploitation soient respectées.

Les programmes actuels prévoient l'amélioration de l'accès par la route, le rail et l'eau, en Thaïlande, en Papouasie Nouvelle Guinée (où des routes pourront s'ouvrir jusqu'à 1,5 millions d'hectares dans les 5 prochaines années), à Ceylan, au Népal, au Cambodge, en Inde (où il est prévu d'ouvrir ainsi 3.400.000 hectares), en Indonésie (422.000 hectares).

Au Japon, le Plan décennal de viabilité forestière prévoit la construction de 41.000 km. de routes forestières, ce qui fera passer le réseau routier de 3,6 millions d'hectares à 15 - 20 millions d'hectares.

e) Plans d'aménagement

Il existe des plans de travail en Birmanie, où ils sont revus tous les 10-15 ans, et en Inde, où ils sont revus tous les 10 ans. Dans ce dernier pays, 20% des forêts sont sujettes à un plan de travail, mais il est prévu que ces plans couvriront toutes les forêts d'ici dix ans; les plans actuellement en préparation couvrent 11% de la superficie. Aux Philippines, les exploitants doivent obligatoirement présenter des plans de travail pour les concessions de plus de 10.000 hectares, et des plans d'abattage pour les plus petites concessions. Des plans d'aménagement ont été appliqués sur 727.000 hectares nouveaux pendant l'année fiscale 1961/62, ce qui porte la superficie des forêts aménagées à presque 1.500.000 hectares. On vise à aménager au moins 7 millions d'hectares.

Des plans d'aménagement ont été récemment appliqués sur 19.000 hectares à Brunei, et 28.300 hectares en Indonésie.

Au Népal on a commencé le travail en vue d'aménager les forêts utilisées. Au Cambodge 180.000 hectares sont plus ou moins aménagés, et le plan quinquennal actuel prévoit un aménagement régulier sur 86.000 hectares. La Malaisie demande l'aide du Plan de Colombo pour améliorer l'aménagement de ses forêts (qui couvrirait 3.200.000 hectares à la fin de 1960).

A Ceylan, la plupart des forêts tropicales humides pérennes sont aménagées, ainsi que les plantations de teck, d'eucalyptus et de jak. En Thaïlande, la superficie aménagée, 17 millions d'hectares, n'a pas changé récemment, non plus qu'à Fidji (10.000 hectares). En Papouasie - Nouvelle Guinée, 50.000 hectares ont été acquis afin de les soumettre aux plans d'aménagement.

Au Japon, tous les propriétaires de plus de 5 hectares de forêts doivent soumettre leur forêt au plan d'aménagement, ce qui va ajouter 10,6 millions d'hectares au 7,6 millions d'hectares de forêts publiques et au 1,4 million d'hectares de forêts privées actuellement sujettes à un plan d'aménagement.

f) Extension et reconstitution forestières

De nombreux pays dans la région signalent des progrès encourageants au cours des dernières années, et les plans audacieux indiqués pour l'avenir, particulièrement dans les pays déficitaires de la région, constituent un des aspects les plus satisfaisants des rapports.

Il est apparu nettement dans l'étude régionale que parmi tous les pays de la région, le Japon avait en face de lui la tâche la plus importante, en termes quantitatifs, pour assurer ses approvisionnements futurs en bois. Par ailleurs, comme on l'a indiqué plus tôt, cette tâche a été compliquée par la croissance rapide de l'économie japonaise qui a augmenté les besoins en bois, présents et futurs, et a nécessité des ajustements importants dans le plan forestier. Pour la période quinquennale 1956-60, le Japon indique des reboisements sur 1,7 million d'hectares après coupe dans des plantations ou des forêts naturelles, des boisements de terrain nu sur 200.000 hectares, des plantations en enrichissements sur 240.000 hectares et des traitements sylvicoles sur 13 millions d'hectares.

Ces réalisations font bien augurer de la mise en oeuvre d'un nouveau plan ambitieux qui vise à l'établissement pour la fin du siècle de 6 millions d'hectares de plantations après coupe dans les forêts naturelles, et de 570.000 hectares de plantations sur des terrains nus non forestiers. Ces mesures, accompagnées de la régénération artificielle des coupes, porteront la surface des plantations de 6,7 millions d'hectares à 13,3 millions d'hectares à la fin du siècle, et permettront une conversion progressive des forêts naturelles de bois feuillus (bois de feu) en plantations de résineux pour la fourniture de bois de sciage. Dans le prochain programme de plantations, les essences à croissance rapide représenteront 750.000 hectares. Cinq stations gouvernementales pour la sélection des arbres produisent déjà le matériel de plantation de bonne qualité nécessaire à cette expansion. On doit toutefois observer que ces mesures, qui limiteront l'augmentation des besoins d'importation, ne l'empêcheront pas.

Le Japon n'est pas le seul pays qui dispose de plans bien conçus pour remédier à la situation décrite par l'étude régionale et les études nationales complémentaires. La Nouvelle-Zélande vise à élever la surface des plantations en essences exotiques de 400 à 800.000 hectares pour l'an 2000, par la plantation annuellement de 10.000 hectares (publique ou privée). 20.000 hectares ont été plantés en 1959-61. Toutes les surfaces plantées en essences exotiques et exploitées ont été régénérées naturellement ou replantées, et on envisage d'intensifier les élagages et les éclaircies. La forêt naturelle, en voie de disparition, diminuera graduellement, soit en raison des usages agricoles, soit en raison des plantations d'essences exotiques, bien que quelques forêts de hêtres continuent localement à être régénérées.

Tous les états en Australie et le territoire de la capitale, ont des programmes de plantations ambitieux. A la fin de 1961 la surface totale des plantations (principalement en résineux exotiques) était de 220.000 hectares dont 1/5ème environ de caractère privé. On tend à élever cette surface à 800.000 hectares pour la fin du siècle.

L'Inde signale 200.000 hectares boisés durant les deux plans quinquennaux 1951-61, la régénération naturelle en 1958-59 étant effectuée sur 9,8 millions d'hectares et la régénération artificielle sur 610.000 hectares. Le 3ème Plan Quinquennal donne la priorité aux essences à croissance rapide et l'on doit noter qu'il est prévu de planter 60.000 hectares dans les terres arides le long du Canal du Rajasthan.

Au Pakistan au cours de la période restante du Plan Quinquennal en cours, on boisera 110.000 hectares, dont 30.000 hectares de plantations irriguées d'essences à croissance rapide. Les plans ultérieurs porteront sur les zones affectées par l'agriculture nomade (partie orientale) et sur les zones arides et les bassins versants dénudés (partie occidentale), et comporteront également des plantations en alignement. L'objectif total est de 1,2 million d'hectares.

En Malaisie le boisement s'effectue encore sur une base expérimentale; 200 hectares en 1959-60, que l'on pense porter graduellement à 2000 hectares par an. Toutes les forêts en Malaisie sont aménagées selon le système uniforme malais, et on signale qu'à la fin de 1960, 80.000 hectares faisaient l'objet d'abattages et de traitements sylvicoles, 170.000 hectares de traitements après coupe sur des surfaces non encore classées comme régénérées, alors que 25.000 hectares étaient considérés comme régénérés et prêts pour les éclaircies. Brunei a maintenant des plans pour appliquer aux surfaces aménagées le système uniforme malais.

En Birmanie les objectifs du Plan 1961-65 comprennent 40.000 hectares de régénération naturelle, 4000 hectares de régénération artificielle, 30.000 hectares de coupes d'amélioration et 10.000 hectares d'éclaircies.

En Thaïlande à la fin de 1960 les plantations de teck (de 1 à 50 ans) étaient de 5.600 hectares et celles des essences autres que le teck (de 1 à 20 ans) de 3.400 hectares. Les plans futurs porteront principalement sur la régénération artificielle et la plantation d'essences économiques; on espère ainsi à la fin du Plan 1960-65 porter les plantations annuelles de teck à 1.300 - 1.600 hectares.

En Indonésie le reboisement à Java et hors de Java se poursuit à la cadence de 50.000 hectares par an. A Java les éclaircies ont porté sur 642.000 hectares au cours de la période 1956-60 et porteront selon le Plan sur 834.000 hectares au cours de la période 1961-69.

A Ceylon on a prévu une augmentation progressive du taux de boisement au cours des deux prochaines décades qui porteront la surface actuelle reboisée (15.000 hectares) à 120.000 hectares en 1980. Des essais de boisement sont effectués sur les terrains arides et dégradés.

Les chiffres de boisement et de reboisement ne sont pas communiqués pour les Philippines, mais il est indiqué que pour la fin de 1962, 1,5 million d'hectares de concessions font l'objet de coupes, de jardinage, et que le but est de quadrupler cette surface pour 1967. Au Vietnam le plan 1962-66 comprend 56.000 hectares de plantations d'essences à croissance rapide. La plupart des autres pays de la région indiquent des plans de boisement souvent modestes et, quelquefois, seulement à l'échelle de l'expérimentation.

Le tableau d'ensemble qui se dégage de ces rapports est que les gouvernements et les services forestiers prennent de plus en plus conscience des problèmes d'approvisionnement futur en bois posés par l'étude régionale. Dans la plupart des pays déficitaires en bois des mesures vigoureuses ont été prises ou sont envisagées pour remédier à cette situation. Il est toutefois difficile de ne pas cependant se rendre compte que certains des pays qui ont des surplus en bois ne réalisent pas pleinement les occasions offertes pour le développement par le déficit régional prévu. Peu nombreux sont les pays qui ont pris des mesures décisives pour créer des ressources en bois indigène à fibres longues.

EXPANSION PREVUE DES INDUSTRIES DU BOIS

Scieries

Dans l'industrie de la scierie, la tendance récente et future la plus évidente est la réorganisation et la rationalisation de l'industrie. Dans certains cas, comme au Japon, il y a une capacité excédentaire. Au Laos, en Malaisie, en Indonésie, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Japon, une réorganisation de l'industrie est indispensable pour accroître son efficacité; elle appelle par exemple au remplacement des scies circulaires par des scies à ruban et des scies à châssis, à l'implantation des industries sur des sites permanents, et au regroupement des petites scieries. A Ceylan, trois scieries modernes ont été établies récemment. La Malaisie et l'Indonésie ont des plans prévoyant l'expansion de la production; au Népal, on envisage l'établissement de nouvelles scieries. Il est désormais évident que la poursuite de l'expansion de l'industrie, qui est souvent essentielle, devra se faire suivant des plans rigoureux, et en tenant pleinement compte de l'importance de disposer de scieries d'une dimension convenable et travaillant de façon efficace.

Séchage et Préservation

Dans plusieurs pays, le séchage et la préservation du bois font déjà partie intégrante des industries forestières. Il y a eu des progrès remarquables en Malaisie, où 2 fours de séchage et 14 usines de préservation ont récemment été construits. En Nouvelle-Guinée occidentale, une usine d'imprégnation par pression a récemment été établie. A Brunei, il existe des plans pour l'établissement d'une usine de préservation. En Indonésie, les efforts actuels visent à prolonger la durée des traverses de chemin de fer.

Contreplaqué et placages

L'expansion de la production de placage et contreplaqués continuera, grâce à la construction de nouvelles usines et à un accroissement de la productivité dans celles qui existent. Des usines ont récemment été construites en Indonésie, à Hong Kong et au Cambodge; d'autres doivent encore être construites prochainement en Indonésie et à Hong Kong. Aux Philippines, il existe déjà 8 fabriques de placages et 16 de contreplaqué, et les concessionnaires projettent d'en construire d'autres. Il y a des projets de nouvelles fabriques en Indonésie (3),

en Australie (3) et au Viet-Nam (1); une expansion de l'industrie est en projet au Japon, en Nouvelle Zélande et au Laos.

Panneaux de fibres et de particules

L'Australie vient de construire sa cinquième fabrique de panneaux de fibres dures; la cinquième fabrique de panneaux de particules est en construction, et deux autres sont en projet. En Nouvelle-Zélande, bien que de nouvelles usines de panneaux de particules soient en projet, on ne prévoit pas une augmentation spectaculaire de la production. Aux Philippines, une usine de panneaux de particules est en activité. Au Viet-Nam, une fabrique de panneaux de particules et une d'aérolithe sont ou vont prochainement être construites. Il est prévu que la production japonaise de panneaux de particules augmentera rapidement. De nombreuses fabriques sont en construction.

Pâte et papier

La capacité de production de la pâte et du papier augmente. Au Cambodge, une nouvelle usine de pâte est en activité; les papeteries du Viet-Nam se sont récemment accrues en nombre. Deux papeteries, d'une capacité de 25 tonnes par jour chacune, sont en construction en Indonésie, et deux autres, de 30 tonnes par jour, seront entreprises l'an prochain; 8 nouvelles fabriques sont en projet. En Australie, une nouvelle usine de pâte pour papier d'emballage et carton est en construction. Une usine coréenne de papier-journal augmente sa production, ainsi que les industries néo-zélandaises du papier journal, des autres papiers et du carton. Une fabrique de pâte vient d'être achevée aux Philippines; elle aura la bagasse et le bambou comme matières premières; mais il est également envisagé d'établir des fabriques de pâte de bois. En Birmanie, en Papouasie-Nouvelle Guinée et au Laos, on envisage la possibilité de produire de la pâte et du papier d'ici quelques années. En Thaïlande, des recherches sont en cours pour déterminer si l'établissement d'une usine est possible.

Industries diverses

Au Viet Nam, une usine de distillation du bois est en projet. En Indonésie, il y a des plans pour quatre fabriques de rayonne, et peut-être cinq.

COMMERCIALISATION ET ECHANGES

Développement de la normalisation et du classement

Plusieurs pays ont fait état de progrès considérables dans l'amélioration de la normalisation et du classement. Au Japon, de nouvelles additions ont été faites récemment aux normes pour le classement des produits forestiers. En Nouvelle-Zélande, une révision importante des règles de classement des bois de construction a été signalée. Elle a pour but de permettre l'emploi d'une gamme plus vaste de bois feuillus et résineux indigènes, dans le cadre des clauses des cahiers des charges de la construction. Les cahiers des charges eux-mêmes ont été révisés. Les normes pour de nombreux produits ont fait l'objet de recherches et de projets. En Papouasie - Nouvelle Guinée, des règles de classement pour

certaines essences ont été établies alors qu'à Ceylan, on signale qu'un ensemble de règles de classement de bois a été rédigé. En Malaisie, les règles de classement ont été révisées et une nouvelle édition de ces règles a été publiée. Une association commerciale australienne facilite la formation des spécialistes en classement pour le pin de Monterrey.

Au Népal, le classement a été introduit récemment dans une scierie. En Birmanie, des règles pour le classement des placages sont en cours de rédaction. Aux Fidji, on espère introduire des règles de classement simple. En Indonésie, des essais pour normaliser les noms des bois n'ont eu jusqu'à maintenant aucun succès, mais l'amélioration des règles de classement continue.

Au Cambodge, le classement des sciages s'améliore en raison du contrôle qui doit être établi sur la qualité des bois exportés et de conseils aux scieries.

Contrôle du marché

Certaines mesures de protection des tarifs et de contrôle des exportations ont été prises. Les nouvelles industries du contreplaqué et du papier au Cambodge bénéficient d'une protection des tarifs. A Brunei, on a imposé une taxe à l'exportation sur les grumes et les bois de feu. En Malaisie, l'exportation du bois est soumise à licence. Les exportations de grumes et de bois durs de grande densité sont interdites ou limitées. Les sciages exportés en direction des marchés protégés doivent être du matériel de qualité. Aux Fidji, des permis d'exportation sont maintenant exigés pour le Samanea Sama. Au Népal, les grumes ou sciages exportés vers l'Inde font l'objet d'une taxe d'exportation de 5%. En Indonésie, on accorde des primes aux exportateurs de bois qui peuvent être négociées librement avec les importateurs, et l'exportation des produits finis et semi-finis est encouragée. A Ceylan, on essaie de ramener les importations à un minimum et on a réduit le prix des bois de consommation courante, alors que celui des bois de luxe a été augmenté.

Par ailleurs, deux pays ont des politiques visant à développer l'importation des produits forestiers. En Corée, les bois ont été exemptés de la taxe d'importation. Au Viet-Nam, les importations destinées à ravitailler une usine de panneaux de fibre et de panneaux de particules sont fixées et financées par le Gouvernement.

Des accords de commerce spéciaux existent entre certains pays de la région. En Australie, l'importation en franchise d'un certain quota de contreplaqués de la Papouasie - Nouvelle Guinée est autorisée. La Malaisie a des accords commerciaux spéciaux avec quatre pays. L'Indonésie a des accords commerciaux spéciaux avec la Malaisie et Singapour.

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHES

1. Enseignement forestier supérieur

L'Australie, la Birmanie, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Corée, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines et la Thaïlande disposent d'établissements pour l'enseignement forestier supérieur. On a estimé que la formation

de forestiers ayant un diplôme de niveau universitaire dans la région est suffisante pour faire face aux offres actuelles d'emploi, mais insuffisante pour satisfaire les besoins futurs, alors que l'aménagement forestier et l'utilisation deviendront plus intensifs.

Un certain nombre de nouveaux développements signalés dans la région impliqueront des besoins accrus en personnel forestier qualifié. En Inde, par exemple, les besoins en personnel forestier au cours du Deuxième Plan Quinquennal dépasseront, estime-t-on, de 60 pour cent la production normale du Collège forestier de Dehra Dun et les établissements doivent être développés en conséquence. En Indonésie le recrutement de personnel non qualifié par le Service forestier a été récemment interdit. En Malaisie, conformément à la politique de "nationalisation" des services publics, tout le personnel supérieur européen, en dehors du personnel de recherche, a quitté le pays et l'on a estimé que le nombre d'officiers qualifiés de niveau universitaire employé dans les services extérieurs devrait être au moins doublé à la fin du siècle. Des mesures ou plans divers pour la réorganisation et le renforcement des services forestiers sont aussi signalés en Australie, au Cambodge, au Japon, au Népal, au Pakistan, en Papouasie - Nouvelle Guinée, et en Thaïlande.

Une expansion des moyens de formation pour l'enseignement supérieur en matière forestière est signalée aux Philippines où le Collège forestier échange des professeurs avec Syracuse aux Etats-Unis. Au Japon également le Ministère de l'Education envisage des mesures pour faire face aux besoins croissants en experts en produits forestiers et en chercheurs, et un Centre forestier national a été établi pour compléter la formation professionnelle du personnel des services forestiers. Au Pakistan le Gouvernement, en coopération avec le Fonds Spécial des Nations Unies, met en place un projet pour l'amélioration de l'enseignement et de la recherche.

Une tendance souhaitable doit être soulignée. Un nombre croissant d'officiers qui ont déjà servi dans les services forestiers est envoyé à l'extérieur pour se perfectionner dans des universités, instituts de recherche, et industries diverses.

En ce qui concerne les programmes, les nouveaux sujets introduits récemment dans quelques pays concernent l'aménagement de la faune, l'aménagement pastoral, et l'aménagement des bassins versants. Si l'on tient compte de l'accent mis actuellement dans la région sur l'utilisation des produits forestiers et les industries forestières, on peut estimer qu'une attention accrue doit être donnée à la formation d'ingénieurs et de techniciens dans le domaine des produits forestiers.

2. Techniciens forestiers et gardes

La plupart des pays de la région ont des établissements pour la formation forestière de niveau moyen ou inférieur, dont un certain nombre sont des écoles établies depuis longtemps et ayant une longue tradition. Les cadres nationaux pour les fonctionnaires de ces catégories sont suffisamment importants pour que les admissions annuelles permettant de faire face à un remplacement normal puissent être maintenues à un taux assez élevé d'une façon permanente. Au Népal le Service forestier a établi une école pour les techniciens forestiers et le travail commencera prochainement à l'Institut national forestier pour la formation technique.

Aux Iles de Fidji le Service forestier a fait fonctionner une école pendant deux ans. En Papouasie-Nouvelle Guinée une école de techniciens forestiers doit être ouverte en 1963. En Nouvelle-Guinée occidentale, les différents cours de formation au Département des affaires économiques pour les fonctionnaires en service, ont été centralisés dans un institut de formation agricole qui couvre également les questions forestières. Les autres pays signalent également une expansion des moyens de formation et dans les cours l'accent est mis généralement sur les aspects pratiques des questions forestières et sur la formation sur le terrain.

3. Formation de la main d'oeuvre

La formation de la main d'oeuvre est l'un des aspects les plus faibles dans la formation forestière de la région. En effet les moyens pour la formation de la main d'oeuvre pour la forêt et les industries du bois sont pratiquement inexistants dans la plupart des pays.

On signale toutefois en Australie des activités dans ce domaine. Une instruction est donnée pour le maniement des scies circulaires et des scies à chaîne, et des cours par correspondance sont organisés pour le séchage des bois. Les ouvriers forestiers sont formés sur le terrain, notamment pour la lutte contre les incendies. Au Japon des bureaux forestiers régionaux s'occupent de la formation pour le maniement des scies à chaîne, des appareils pour le débroussaillage et des appareils de débardage, alors que des Centres forestiers de vulgarisation apprennent aux ouvriers forestiers à se servir de l'équipement forestier. En Papouasie - Nouvelle Guinée on s'occupe spécialement de la formation de pépiniéristes. A Ceylan aucune formation n'existe normalement pour les ouvriers forestiers, mais une formation existe pour répandre les méthodes modernes de la menuiserie et de la charpente. En Inde on a commencé à former la main d'oeuvre pour l'emploi d'un outillage d'abattage amélioré. Aux Philippines le Bureau forestier organise des séminaires pour la formation d'une main d'oeuvre forestière qualifiée. En Nouvelle Zélande le Service forestier a développé des écoles pour la formation de chasseurs pour les animaux nuisibles. Les centres de formation organisés par le BIF et la FAO en Inde et en Birmanie ont commencé avec succès à former des instructeurs dans le domaine des techniques d'abattage.

4. Education du public et vulgarisation forestière

On signale au Japon un vaste programme de vulgarisation forestière. 547 spécialistes forestiers et 2.636 responsables de villages sont payés par le Gouvernement pour diffuser les techniques et les connaissances forestières parmi les propriétaires forestiers. Les spécialistes forestiers maintiennent des contacts étroits avec les organisations de recherche et donnent des directives aux responsables des villages, notamment pour l'aménagement forestier, le reboisement, l'exploitation forestière, la transformation du bois, la chimie du bois, les produits accessoires de la forêt, l'outillage forestier, et les méthodes de vulgarisation. L'Etat organise chaque année des cours dans chaque spécialité pour perfectionner les spécialistes. Au Pakistan la vulgarisation forestière est combinée avec la vulgarisation agricole. Le pays a été divisé en un grand nombre d'Unions qui comprennent chacune un groupe de villages. Dans chaque Union existe un agent de vulgarisation qui reçoit une formation spéciale en matière forestière.

L'introduction des questions forestières dans les programmes des écoles primaires et secondaires est en voie de développement. Dans la plupart des pays on organise régulièrement des "journées de l'Arbre", des "semaines nationales pour la plantation des arbres", et des "semaines pour la conservation des sols", alors que la presse, la radio, et les films sont de plus en plus employés pour la propagande.

5. Recherches

Des activités en matière de recherches allant de programmes complets à des expériences de moindre importance sont signalées dans presque tous les pays de la région. Ces activités doivent fournir les connaissances nécessaires pour atteindre les deux objectifs principaux: une production forestière accrue et une utilisation améliorée des produits forestiers. Dans certains cas des programmes de recherches ont été formellement élaborés dans le cadre des plans de développement économique.

Les rapports nationaux signalent un développement des moyens mis à la disposition de la recherche dans toute la région. Aux Philippines l'Institut de recherches pour les produits forestiers à Los Baños est maintenant l'un des mieux organisés de tout l'Extrême-Orient. En Inde les plans pour le développement de l'Institut de recherche forestière au cours du 3ème Plan Quinquennal, comportent l'établissement de deux nouvelles unités régionales. En Birmanie des plans détaillés ont été élaborés pour un nouvel Institut de recherches sur la forêt et les produits forestiers, et l'assistance du Fonds Spécial des Nations Unies a été accordée pour ce projet. En Thaïlande deux institutions établies récemment, le Conseil national pour la recherche scientifique, et le Comité pour la recherche agricole, fournissent des moyens supplémentaires de coopération à la recherche forestière. En Nouvelle-Zélande l'Institut de recherches forestières a été réorganisé pour mieux servir tous les intérêts forestiers du pays. En Indonésie l'Institut central de recherche forestière a été réorganisé et a été remplacé par quatre instituts séparés. Au Pakistan l'Institut de recherches forestières de Peshawar sera considérablement renforcé avec l'aide du Fonds Spécial des Nations Unies. En Australie une décision récente du Gouvernement a recommandé la création d'un Institut de recherches forestières orientées essentiellement vers les recherches fondamentales. Au Japon on a fortement conscience de la nécessité de développer les recherches pour équilibrer l'offre et la demande en bois et des moyens accrus sont mis à la disposition de la recherche aussi bien par le Gouvernement que par les Universités.

Le développement des recherches dans le secteur forestier et leur remarquable diversité exigeraient peut-être que l'on attache plus d'importance dans l'avenir à une meilleure coordination de tous les efforts entrepris dans la région.

SERVICES STATISTIQUES

Bien que quelques pays fassent état de certains progrès dans l'établissement et l'amélioration des Services Statistiques, le nombre des pays où les enquêtes statistiques peuvent être considérées comme réellement satisfaisantes est très limité.

En Inde, la publication d'un manuel de statistiques forestières 1958/59 constitue un pas en avant important. En Papouasie - Nouvelle-Guinée, une Branche Statistique spéciale a été établie dans l'Administration pour rassembler les statistiques de production, de consommation et de commerce du bois. Au Viet-Nam, un Bureau de Statistiques a été créé dans la Division des Forêts et en Indonésie un nouvel organisme a été constitué dans le cadre de l'Entreprise Forestière de l'Etat pour traiter des statistiques dans ce secteur. A Hong-Kong et aux Fidji, des mesures légales prises peuvent permettre d'exiger la communication de statistiques sur les produits forestiers.

Les progrès signalés restent toutefois limités et on peut craindre que, malgré les efforts méritoires déployés par les pays pour communiquer les statistiques nécessaires à l'Etude sur les tendances de la production et de la consommation dans l'Asie et le Pacifique, l'importance d'une base statistique solide pour la planification de la forêt et des produits forestiers reste encore insuffisamment comprise.

DES PERSPECTIVES ET DES TENDANCES DE LA PRODUCTION ET
DE LA CONSOMMATION DU BOIS DANS LA REGION

Sur la base des rapports présentés par chaque pays, la situation a été reconsidérée et les estimations de l'offre et de la demande, présentes et futures, ont été révisées. On a tenu compte des changements qui ont eu lieu jusqu'à maintenant aussi bien que des prévisions nouvelles faites dans certains pays. Les estimations ont été changées en conséquence.

Besoins de la consommation

Le tableau 1 comprend, par produits principaux, les estimations de la consommation 1953/55 telles qu'elles étaient comprises dans l'étude régionale déjà publiée, une estimation de la consommation en 1960 et les nouvelles prévisions pour 1975 qui sont comparées avec les prévisions publiées précédemment.

Un certain nombre de faits apparaissent clairement. Les besoins totaux en bois d'oeuvre et d'industrie croissent plus rapidement que prévus. Ceci est particulièrement vrai pour l'Est de l'Asie et est dû à la croissance économique rapide du Japon. Dans l'Asie continentale du Sud-Est, le taux de croissance a été nettement plus bas que prévu.

L'estimation révisée des besoins futurs en bois d'oeuvre et d'industrie en 1975 est supérieure de 11% à l'estimation primitive. Ceci signifie une augmentation prévue de 110% sur la consommation 1953/55 et de 62% sur celle de 1960. La consommation, pour atteindre le montant prévu, n'a pas besoin de maintenir le taux d'accroissement qui existait entre 1953/55 et 1960. Les besoins en sciages ont augmenté jusqu'à maintenant plus rapidement que prévus dans toutes les sous-régions à l'exception de l'Asie continentale du Sud-Est mais on s'attend à ce que le taux de croissance diminue en Océanie. La croissance rapide des besoins dans l'Est de l'Asie a entraîné la hausse des estimations pour les sciages en 1975 pour l'ensemble de la région. La consommation des matières premières pour les panneaux à base de bois s'est accrue à des taux beaucoup plus rapides que prévus, et l'estimation des besoins totaux pour 1975 a pratiquement doublé. Les besoins régionaux totaux en bois pour la pâte et le papier ont également augmenté plus rapidement que prévu et les estimations des besoins en 1975 ont été révisées et augmentées d'environ 40%. Dans toutes les sous-régions, à l'exception de l'Est de l'Asie et de l'Océanie, le taux d'accroissement des besoins en bois est toutefois inférieur à celui prévu. Ceci n'est pas dû à ce que la demande en pâte et papier s'est développée à un taux inférieur à celui prévu, mais plutôt par suite des progrès importants dans l'emploi des matériaux non ligneux tels que les bambous, les bagasses et les pailles pour la fabrication de la pâte et du papier. Ce n'est que dans l'Asie de l'Est que les besoins en bois de pâte prévus ont dépassé largement les estimations antérieures. Les besoins en bois rond augmentent modérément et représenteront moins de 15% de tous les bois d'oeuvre et d'industrie en 1975. Les estimations des besoins en bois de feu, tout au moins en tenant compte de certains indicateurs élémentaires, font apparaître une substitution continue par des carburants non ligneux, mais les besoins totaux de l'Asie insulaire du Sud Est et de l'Asie Méridionale augmenteront encore en raison de l'expansion des populations.

L'équilibre entre l'offre et la demande

Le tableau 2 montre comment les besoins de consommation passés (bois d'oeuvre et d'industrie seulement) ont été satisfaits dans la région, ainsi que l'équilibre probable entre l'offre et la demande en 1975.

Dans la période 1953/55, la région dans son ensemble recevait de l'extérieur 1,5% de ces besoins (calculés à partir de l'équivalent en bois rond) du commerce net de tous les produits forestiers (bruts et manufacturés). En 1960, le pourcentage de la consommation fournie par les importations nettes s'est élevé à 3,2%, bien que l'offre régionale se soit accrue de 30%. En d'autres termes, la balance régionale s'est détériorée de 2,5 millions de m³ (en équivalent en bois rond).

Les besoins régionaux pour 1975 sont maintenant établis à 185 millions de m³ contre 161 millions prévus antérieurement. Ceci veut dire que la consommation qui s'est déjà élevée de 28 millions de m³ (soit 32 pourcent) au cours des 6 années qui ont précédé 1960, doit s'élever encore de 71 millions de m³ (soit 61 pourcent) au cours des 15 années à venir jusqu'à 1975.

Si les perspectives de l'offre en 1975 devaient changer, le déficit à prévoir en 1975 serait de 45 millions de m³ au lieu de 22 millions de m³ prévus dans l'Etude. Mais, en fait, les perspectives de l'offre en 1975 ont été substantiellement augmentées à 173 millions de m³, laissant ainsi un déficit à prévoir de 12 millions de m³, soit 6,5% des prévisions des besoins de la consommation.

Au premier abord, ces chiffres font apparaître des progrès satisfaisants pour réduire le déficit. On doit, toutefois, se souvenir que la plupart des progrès du côté de l'offre résultent des programmes de développement dans quelques pays seulement. Par ailleurs, des indications relevées dans certains pays révèlent une menace d'abattages excessifs, particulièrement dans les zones les plus accessibles.

Le schéma qui se développe pour les balances sous-régionales est encore plus frappant. Les sous-régions nettement importatrices de l'Est de l'Asie, de l'Asie Méridionale et de l'Océanie montrent toutes une augmentation de leur déficit du côté de l'offre et cette tendance doit continuer, pense-t-on. En Océanie, les politiques dynamiques de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour développer des programmes de plantations empêcheront toute augmentation appréciable du déficit. L'Asie insulaire du Sud-Est a des surplus en augmentation ou une balance commerciale exportatrice qui a tendance à augmenter considérablement en raison des programmes existants. L'Asie continentale du Sud-Est a une balance positive, mais c'est le résultat d'un déclin temporaire de la consommation domestique; la production a baissé. Les programmes présents et les plans devraient permettre de dégager des surplus exportables dans l'avenir.

Un fait intéressant à signaler est que la plupart des pays de la périphérie de la région: Inde, Pakistan, Japon, Corée, Hong-Kong et Australie, prévoient tous des importations nettes continues et dans certains cas croissantes. La Nouvelle-Zélande deviendra certainement nettement exportatrice, alors que Ceylan avec un programme forestier dynamique espère essentiellement se suffire à lui-même. La plupart des pays des deux autres sous-régions, Asie continentale et Asie insulaire du Sud-Est (à l'exception possible du Viet-Nam) ainsi que le Nepal, ont des ressources forestières suffisantes pour satisfaire leurs propres besoins prévus. La plupart de ces pays pourraient également fournir des surplus exportables importants.

Jusqu'à maintenant, seulement les Philippines, Borneo Nord et Sarawak, et, à un moindre degré, la Thaïlande et la Birmanie, ont été largement exportateurs nets, mais, même alors, les exportations se sont faites principalement sous la forme de grumes non travaillées.

Les perspectives du commerce intra-régional

Bien qu'il existe un commerce appréciable entre la région Asie-Pacifique et les autres parties du monde, la grande masse des exportations sont entre les pays de la région. Une grande partie du déficit prévu concerne des produits qui peuvent être fournis à l'intérieur de la région par des pays qui ont des ressources forestières excédentaires, mais encore non mises en valeur.

Cette possibilité offre de grandes occasions pour le développement économique dans ces pays. Les industries forestières exportatrices fournissent non seulement des devises, mais encore elles ont des effets directs et indirects sur les économies en voie de développement. En effet, l'infrastructure que l'on établit pour ces industries sert aussi au développement d'autres secteurs. L'économie se diversifie et devient moins sensible aux effets nuisibles des fluctuations du marché. La production de marchandises pour l'exportation fournit comme sous-produits des produits moins chers pour la consommation intérieure et l'amélioration du niveau de vie. Le bois est plus facilement mobilisable pour être employé dans la construction ou comme matière première dans d'autres industries. On ne doit pas oublier également les effets sur l'emploi et les salaires.

Fréquemment des débouchés apparaissent tout d'abord pour la vente des grumes seulement. Puis, quand le marché des grumes à l'exportation se développe, on déplore souvent la pression sur la forêt et les gains perdus en l'absence de toute transformation. Quoi qu'il en soit, l'exportation des grumes est souvent la première étape dans le développement de l'infrastructure et permet d'acquérir les techniques nécessaires pour un développement ultérieur des industries de transformation.

Les perspectives du commerce inter-régional

Les exportations en direction des pays hors de la région ont augmenté. Les exportations de sciages du Japon, de Sarawak, de Malaisie et de la Thaïlande vers les Etats-Unis et le Royaume-Uni se sont en général accrues. Le Japon et les Philippines ont fourni des quantités croissantes de contreplaqués à l'Amérique du Nord et au Royaume-Uni. Par ailleurs, des augmentations marquées dans la production régionale de pâte et de papier ont permis de ralentir l'importation de ces produits. Le développement continu des marchés en Amérique du Nord et en Europe, demande des exportations accrues de sciages de grande qualité, des contreplaqués pour la décoration et des contreplaqués pour des usages utilitaires.

Augmentation de la production de la forêt et des industries qui en dépendent.

A l'intérieur de la région, plusieurs pays parmi les pays avancés, jusqu'à maintenant importateurs nets de produits forestiers, ont poursuivi des politiques dynamiques et ont grandement réduit leur déficit en bois. L'un d'eux est même devenu exportateur net.

Parmi les pays en voie de développement, il y en a plusieurs qui sont nettement importateurs et qui pourront réduire leur déficit considérablement en mettant en oeuvre des programmes de développement pour la forêt et les industries forestières. Les perspectives les plus prometteuses existent cependant pour les nombreux pays qui ont de vastes massifs forestiers non encore mis en valeur, des industries forestières peu importantes, une consommation en produits forestiers par tête d'habitant peu élevée et des débouchés probables dans la région dans un proche avenir.

Cependant, de nombreuses difficultés restent à surmonter; certaines de ces difficultés sont inhérentes à la nature même des forêts tropicales avec leur grand nombre d'espèces dont beaucoup ne sont pas encore acceptées sur le marché ou même n'ont pas encore fait l'objet d'essais au laboratoire. Il en résulte de nombreuses difficultés pour obtenir une productivité suffisante à l'abattage et à la transformation. Dans certains pays, il reste encore à établir un domaine forestier approprié en établissant des réserves forestières publiques ou en normalisant les conditions de la propriété forestière privée.

TABLEAU I

REGION ASIE-PACIFIQUE

Besoins passés et présents et estimation des besoins
futurs en produits forestiers, en équivalent de bois rond en millions de m³(grumes)

Sous-région		Sciages	Panneaux à base de bois	Produits de la pâte	Bois en grumes	Total bois d'oeuvre et d'indus- trie	Bois de feu
Continen- tal	1953-55	4,6	0,08	0,44	3,90	9,00	39
Sud- Est	1960	3,5	0,15	0,5	3,0	7,2	20
Asie	1975	7,0(8,46)	0,3(0,37)	1,1(1,30)	4,0(6,26)	12,4(16,40)	25(46,)
Insulaire	1953-55	5,6	0,16	0,55	5,00	11,30	97
Sud- Est	1960	7,6	0,52	0,45	6,0	14,7	110
Asie	1975	12,0(10,2)	1,0(0,59)	1,6(1,70)	8,0(8,16)	22,6(20,60)	130(110,)
Sud	1953-55	5,1	0,635	0,70	2,11	8,56	87
Asie	1960	6,8	0,70	1,0	2,5	11,0	100
	1975	11,0(10,6)	1,5(1,22)	2,5(3,40)	4,0(4,12)	19,0(19,40)	200(230,)
Est	1953-55	27,1	1,37	7,40	7,10	43,00	31,5
Asie	1960	38,8	2,88	13,8	7,8	63,3	30,0
	1975	55,0(44,0)	6,0(2,40)	38,0(24,30)	9,0(9,01)	108,0(79,70)	25,0(28,0)
Océanie	1953-55	11,3	0,46	2,00	1,20	15,00	8,0
	1960	12,5	0,68	3,8	1,4	18,4	5,5
	1975	14,0(17,5)	1,20(0,77)	6,5(5,20)	1,7(1,90)	23,4(25,30)	4,0(8,0)
Total	1953-55	53,7	2,70	11,10	19,31	86,80	265,5
	1960	69,2	0,93	19,55	20,7	114,5	265,5
	1975	99,0(90,8)	10,0(5,34)	49,7(35,90)	26,7(29,50)	185,4(161,00)	384,0(420,0)

Les chiffres entre parenthèses indiquent les prévisions selon l'Etude sur l'évolution et les perspectives de la consommation, de la production et du commerce du bois pour la région de l'Asie et du Pacifique.

TABLÉAU II

REGION ASIE-PACIFIQUE

L'équilibre entre l'offre et la demande du bois d'oeuvre et d'industrie calculé à partir de l'équivalent de bois rond en millions de m³ (grumes)

Sous-région	1953-1955			1960			1975		
	Bessins	Four- niture	Balance	Bessins	Four- niture	Balance	Bessins	Four- niture	Balance
Asie Sud-Est Continetale	9,0	8,9	- 0,1	7,1	7,5	+ 0,4	12,4(16,4)	20,0(20,0)	+ 7,6(+3,6)
Asie Sud-Est Insulaire	11,3	13,3	+ 2,0	14,7	21,2	+ 6,5	22,6(20,6)	35,0(30,0)	+12,4(+9,4)
Sud de l'Asie	8,5	7,6	- 0,9	11,0	9,8	- 1,2	19,0(19,4)	9,4(9,0)	- 9,6(-10,4)
Est de l'Asie	43,0	42,9	- 0,1	63,3	57,2	- 6,1	108,0(79,7)	88,8(60,0)	-19,2(-19,7)
Océanie	15,0	12,8	- 2,2	18,4	15,1	- 3,3	23,4(25,3)	20,0(20,8)	- 3,4(-4,5)
Total	86,8	85,5	- 1,3	114,5	110,8	- 3,7	185,4(161,4)	173,2(139,8)	-12,2(-21,6)

Les chiffres entre parenthèse sont les prévisions relevées dans l'Etude sur l'évolution et les perspectives de la consommation de la production et du commerce du Bois pour l'Asie et le Pacifique

